

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au Sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà douze ans d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence, pour la région des Appalaches, les cinq MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins et Ville de Lévis. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

2	ORDRE DU JOUR DE LA 12 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
3	PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
4	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	4
5	PROCÈS-VERBAL DE LA 11 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
15	MESSAGE DU PRÉSIDENT	15
16	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
17	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	17
19	MEMBRES DE L'AGENCE EN 2007-2008	19
21	RAPPORT FINANCIER 2007-2008	21
32	ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES	32
35	RAPPORT DES ACTIVITÉS	35
43	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE, PROGRAMME RÉGULIER	43
57	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE, PROGRAMME PTC	57
62	CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS EN 2007-2008	62
63	PLAN D'ACTION SUIVI 2007-2008	63
65	STATISTIQUES DES PROGRAMMES	65
77	GRILLE DES TAUX	77
80	LISTE DES INDUSTRIELS AYANT CONTRIBUÉ	80
81	SUIVI DU PPMV	81
85	ENJEUX DE 2008-2009	85

générale annuelle *Assemblée*

DOUZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le vendredi, 20 juin 2008
- 9 h -

ENDROIT: Le Manoir Lac Etchemin
 187, 3e Avenue
 Lac-Etchemin

Inscription des membres (une pause-café sera servie), 8 h 45

- 1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9 h ;
- 2- Procédures d'assemblée ;
- 3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts ;
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 5- Lecture et approbation du procès-verbal de la onzième assemblée générale annuelle ;
- 6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2008 ;
- 7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année ;
- 8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2007-2008 ;
- 9- Affaires diverses :

- 10- Levée de la séance.

de l'assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le directeur est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du directeur, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

de convocation *Avis*

Lac-Etchemin, le 1^{er} mai 2008

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de la Ville de Lévis et de quatre municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soit, les organismes de gestion en commun et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et finalement, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers et membres associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invités à participer à la douzième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le vendredi, 20 juin 2008**, au **Manoir Lac Etchemin**, 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès-verbal de la dixième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Gilles Bérubé,
Président

p. j.

de la 11^e assemblée générale annuelle
Procès-verbal

ONZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 21 juin 2007
- 9 h -

**ENDROIT: Le Manoir Lac Etchemin
187, 3^e Avenue
Lac-Etchemin**

PRÉSENCES :

- M. Gilles Bérubé (Industries Maibec inc.), président

- M. Rosario Bossé (MRC de Montmagny)
- M. Jean-Guy Breton (Ville de Lac-Etchemin)
- M. Adélarde Couture (MRC des Etchemins)
- Mme Suzanne C. Guénette (Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague)
- M. Philippe Laberge (Ville de Lévis)
- M. René Laverdière (MRC de L'Islet)
- M. Daniel Racine (MRC de Montmagny)
- M. Clément Vaillancourt (Ville de Saint-Pamphile)

- M. Jacques Bélanger (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
- M. Raynald Cloutier (Gr. forestier de L'Islet)
- M. Martin J. Côté (Syndicat des prop. forestiers de la région de Québec)
- M. Albert Dumas (Gr. forestier de Montmagny)
- M. André Lemelin (Gr. forestier de Montmagny)
- M. Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse-Lévis)
- M. Michel Simard (Gr. forestier de Dorchester)
- M. Émile Tanguay (Gr. forestiers de Montmagny et L'Islet)

- M. Berthier Boulianne (Boiscarvin inc.)
- M. Dave Chouinard (Matériaux Blanchet inc.)
- M. Éric Deslauriers (Scierie Dion et fils inc.)
- M. Guillaume Ménard (Scierie Bel Ache ltée)
- M. François Nobert (Industries Maibec inc.)
- M. Dominic Paquet (Produits forestiers Domtar (Beauce))
- M. Robin Pelletier (Industries Maibec inc.)
- M. Léandre Rouleau (Bois Daaquam inc.)

- M. Richard Bilodeau (MRNF/Unité de gestion des Appalaches)

PRÉSENCES :(suite)

- M. Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches
- Mme Marie-Ève Brochu, secrétaire administrative de l'Agence des Appalaches
- M. Jean-Pierre Faucher, responsable technique de l'Agence des Appalaches
- M. Denis Ferland, technicien forestier de l'Agence des Appalaches

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président, monsieur Gilles Bérubé, souhaite la bienvenue aux participants à cette onzième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Il débute la rencontre en présentant le mot du président.

2- Procédures d'assemblée

Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente séance.

AG0706-01

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par monsieur Philippe Laberge,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

2007-2008

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC des Etchemins	M. Adélarde Couture M. Mario Pouliot M. René Laverdière	M. Adélarde Couture (M. Mario Pouliot) M. René Laverdière
		MRC de L'Islet		
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé
		MRC de Bellechasse	M. Robert Lejeune	M. Robert Lejeune
		Ville de Lévis	M. Philippe Laberge	M. Philippe Laberge (Mme Julie Tremblay)
		MRC	M. Daniel Racine	M. Daniel Racine
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. for. de L'Islet	M. Raynald Cloutier	
		Gr. for. de Montmagny	M. Albert Dumas M. André Lemelin M. Raynald Pouliot	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier) M. Raynald Pouliot (M. Marcel Poulin)
		Gr. for. de Bellechasse-Lévis		
		Gr. for. de Dorchester	M. Michel Simard	M. Michel Simard
	Syndicats et Association	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, L'Islet	M. Jacques Bélanger M. Herman Lavoie M. Jean-Roch Fradette	M. Jacques Bélanger (M. Herman Lavoie)
		Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, Montmagny	M. Martin J. Côté	M. Martin J. Côté
		Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec Association des propriétaires de boisés de la Beauce	M. Marc Théberge M. Jean-Luc Doyon	M. Marc Théberge (M. Jean-Luc Doyon)
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Industries Maibec inc.	M. François Nobert	M. François Nobert
		Matériaux Blanchet inc.	M. Dave Chouinard	M. Dave Chouinard
		Boiscarvin inc.	M. Berthier Boulianne	M. Berthier Boulianne
		Produits forestiers Domtar (Beauce)	M. Dominic Paquet	M. Dominic Paquet
		Scierie Bel Ache Itée	M. Guillaume Ménard	M. Guillaume Ménard
		Bois Daaquam inc.	M. Léandre Rouleau	M. Léandre Rouleau
		Scierie Dion et fils inc.	M. Éric Deslauriers	
Représentants du ministre		MRNF/ L'Islet	M. Mario Blanchet	M. Mario Blanchet
		MRNF/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

AG0706-02

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Adélarde Couture, appuyé par monsieur Dave Chouinard,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 juin 2007 soit adopté avec la modification suivante :

9- Affaires diverses :

9.1 Lancement du nouveau dépliant de l'Agence.

AG0706-03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5- Lecture et approbation du procès-verbal de la onzième assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès-verbal de la onzième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 21 juin 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Berthier Boulianne, appuyé par monsieur Daniel Racine,

et RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dixième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 16 juin 2006 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0706-04

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2007

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Bélanger, appuyé par monsieur Michel Simard,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0706-05

7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin J. Côté, appuyé par monsieur Raynald Pouliot,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2008 et qu'elle ne vienne pas les présenter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches pour une somme d'environ 1 600 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités
2006-2007**

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2006-2007 et que le directeur en a fait la présentation et répondu aux questions suivantes des membres :

1. Le directeur mentionne qu'il y a eu une diminution d'environ 1 000 propriétaires enregistrés au statut de producteur forestier dans les dix dernières années. Cette tendance est engendrée entre autres par la diminution du budget lié à l'aménagement et possiblement de la modification du programme de remboursement des taxes foncières. Par contre, cette année, grâce aux efforts de recrutement dans le programme des traitements commerciaux, 148 nouveaux propriétaires se sont enregistrés et des efforts supplémentaires seront déployés dès 2007-2008 pour poursuivre le recrutement.
2. Au niveau du programme des traitements commerciaux, le directeur nous informe qu'une proportion plus importante du bois récolté a été livrée à la pâte. Au total, le bois récolté a généré plus de 1,4 M \$ en valeur de bois en bordure de chemin.
3. Concernant l'activité de formation sur l'éclaircie commerciale, suite au succès de la première édition, le directeur mentionne que l'Agence va organiser à nouveau cette activité en 2007, mais cette fois-ci, à l'intention des propriétaires du secteur de Montmagny et L'Islet.
4. Le dépliant des avantages de l'éclaircie commerciale sera lui aussi réédité et diffusé aux propriétaires des MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet ainsi que ceux de la Ville de Lévis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Racine, appuyé par monsieur Adélarde Couture,

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2006-2007 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Un représentant des producteurs forestiers propose qu'une résolution soit acheminée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) puisque actuellement, plusieurs fonctionnaires affectés à la forêt privée partent à la retraite et ne sont pas remplacés. À ce rythme, il n'y aura bientôt plus personne en charge de la forêt privée au MRNF.

AG0706-07

CONSIDÉRANT QUE la forêt privée représente 10 % de la forêt productive du Québec, qu'elle contribue à 20 % de l'approvisionnement de l'industrie forestière et est un moteur économique important pour plusieurs municipalités au Québec notamment dans Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fonctionnaires affectés à la forêt privée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune quittent pour la retraite ou partiront prochainement et que leurs postes ne semblent pas remplacés actuellement;

CONSIDÉRANT QUE les représentants pour l'assemblée générale annuelle de l'Agence des Appalaches sont d'accord sur l'importance que ces postes soient comblés afin de s'assurer qu'il y ait des fonctionnaires en charges de faire avancer le dossier de la forêt privée au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Pouliot, appuyé par monsieur Berthier Boulianne;

et RÉSOLU QUE l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de s'assurer qu'un effectif d'employés approprié soit conservé au sein de la fonction publique afin de s'occuper de la forêt privée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Une deuxième résolution est demandée afin d'appuyer la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches dans sa démarche pour que les bureaux de la nouvelle direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune soit installée dans Chaudière-Appalaches.

AG0706-08

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) met sur pied une direction générale régionale qui assurera la gestion des différents secteurs d'activités du MRNF notamment pour Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Chaudière-Appalaches poursuit présentement des démarches afin que les bureaux de la nouvelle direction générale régionale du MRNF soient basés dans Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs sont d'accord avec les démarches de la CRÉ qui pourraient permettre entre autres d'augmenter la visibilité de la forêt privée de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin J. Côté, appuyé par monsieur René Laverdière;

et RÉSOLU QUE l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches envoie une lettre d'appui à madame Line Drouin, directrice générale régionale de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches du MRNF afin d'appuyer les démarches de la CRÉ visant à ce que les bureaux de la direction générale régionale soient installés dans Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- Affaires diverses

9.1 Lancement du nouveau dépliant de l'Agence

Tous les participants ont reçu une copie du nouveau dépliant présentant l'Agence et ces services. Le directeur mentionne qu'un des principaux messages véhiculés dans le dépliant est que l'aménagement forestier passe par la récolte de bois et que celle-ci est compatible avec les autres objectifs d'aménagement qu'ils soient récréatifs, fauniques, etc.

En plus du dépliant, un encart dressant la liste des principaux taux de l'aide financière vient s'insérer dans celui-ci. Ce document pourra facilement être mis à jour à faible coût à tous les deux ans environ.

Le directeur explique aussi qu'une copie du dépliant sera remise à chacun des participants aux activités de transfert de connaissances offertes par l'Agence via ces mandataires. Des copies seront aussi mises à la disposition des conseillers forestiers qui pourront en faire la distribution à leur clientèle.

AG0706-09

10- Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rosario Bossé, appuyé par monsieur Philippe Laberge,

et RÉSOLU de lever la séance à 10 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Gilles Bérubé,
Président



Martin Loiseau, ing. f.,
Directeur

du président *Message*

Bonjour à tous les propriétaires et partenaires de l'Agence des Appalaches.

Comme par le passé, il me fait plaisir de partager avec vous les principaux faits saillants de notre agence qui se sont produits au cours de l'année qui se terminait en mars dernier.

Tout d'abord, en début d'année, nous avons dû prendre plusieurs décisions administratives et techniques afin de mettre en œuvre la première année de notre plan d'action. Il avait été accepté par le ministre et prévoyait un accroissement des économies au niveau administratif et technique afin de dégager plus de ressources financières pour les travaux terrain.

À l'automne, due à la mauvaise conjoncture économique affectant principalement nos scieries et nos papetières, nous avons dû réduire de 5% notre budget en aménagement afin de compenser pour la perte de revenus due à la baisse de la contribution de l'industrie. Malgré tout, avec 94% du budget d'aménagement prévu au plan d'action, nous avons quand-même atteint 100% de notre objectif de gain de productivité en superficie. Par contre, pour les travaux commerciaux, l'objectif n'a pu être atteint (81%).

Plusieurs projets en dehors du programme régulier nous ont permis d'amortir les frais administratifs de l'Agence et ainsi dégager une marge de manœuvre pour notre plan d'action.

En partenariat avec 4 autres agences, nous avons organisé une formation de deux jours pour nos conseillers forestiers. Ce fut très apprécié par ceux qui y ont participé.

Le 25 février dernier, 11 agences ont rencontré le ministre Béchard. Les présidents ont fait valoir le potentiel de la forêt privée et les résultats obtenus depuis la formation des agences.

Le comité administratif a rencontré les dirigeants de la CRÉ concernant la mise en place de la nouvelle commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRN(T). Cette commission est en place et depuis le 29 novembre 2007, les commissaires y siégeant ont été nommés et notre directeur y est aussi délégué par nous.

En terminant, je veux vous remercier tous, partenaires et conseillers forestiers pour votre implication en forêt privée. Un merci à tous les employés pour le professionnalisme dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs tâches. Merci spécialement à notre directeur pour sa disponibilité et son soutien qu'il apporte à l'aménagement de VOTRE boisé.



Gilles Bérubé,
Président

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

du conseil d'administration

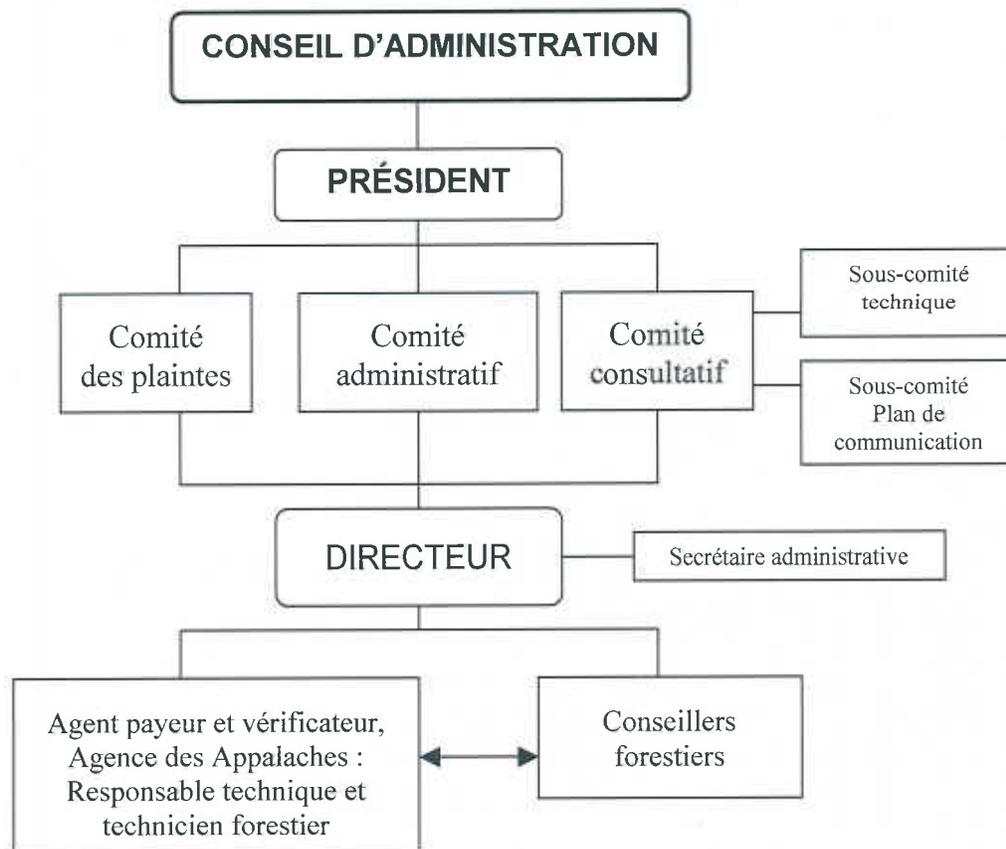
Composition

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration et nous présentons leur participation aux quatre séances du conseil :

La présidence est tenue par monsieur Gilles Bérubé.

CATÉGORIE	ORGANISME	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE
Le monde municipal	MRC de Bellechasse	1- M. Robert Lejeune	0 %
	MRC des Etchemins	2- M. Adélarde Couture	75 %
	MRC de Montmagny	3- M. Rosario Bossé	100 %
	MRC de L'Islet	4- M. René Laverdière	100 %
	Ville de Lévis	5- M. Philippe Laberge	50 %
	Les MRC	6- M. Daniel Racine	100 %
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	OGC Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	1- M. Raynald Pouliot	100 %
	Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.	2- M. Michel Simard	75 %
	Groupements forestiers de Montmagny inc. et de L'Islet inc.	3- M. Émile Tanguay	75 %
	Syndicats et Association Association des propriétaires de boisés de la Beauce	1- M. Marc Théberge	75 %
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2- M. Martin J. Côté	50 %
	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud	3- M. Jacques Bélanger	100 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Bois Daaquam inc.	1- M. Léandre Rouleau	75 %
	Matériaux Blanchet inc.	2- M. Dave Chouinard	100 %
	Produits forestiers Domtar (Beauce)	3- M. Dominic Paquet	50 %
	Boiscarvin inc.	4- M. Berthier Boulianne	25 %
	Scierie Bel Ache ltée	5- M. Guillaume Ménard	75 %
	Industries Maibec inc.	6- M. François Nobert	75 %
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Unité de gestion des Appalaches	1- M. Mario Blanchette	75 %
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	50 %

de l'Agence *Fonctionnement*



L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre 3 de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire administrative assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

L'agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. L'Agence assume, depuis le 1^{er} avril 2002, ce mandat avec l'aide d'un responsable technique et d'un technicien forestier.

L'agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions aux conseillers forestiers. L'Agence réalise, depuis sa création, ce mandat sur son territoire.

Le personnel de l'Agence des Appalaches en 2007-2008:

Nom	Titre	Durée dans l'année	Ancienneté
Martin Loiselle	Directeur	12 mois	10 ans
Denis Ferland	Technicien forestier	6 mois	6 ans
Jean-Pierre Faucher	Responsable technique	12 mois	4 ans
Marie-Ève Brochu	Secrétaire administrative	12 mois	1,5 an



De gauche à droite : M. Martin Loiselle, directeur; M. Denis Ferland, technicien forestier; M. Jean-Pierre Faucher, responsable technique; Mme Marie-Ève Brochu, secrétaire administrative et M. Gilles Bérubé, président.

de l'Agence en 2007-2008

Membres

Membres réguliers

Municipalité de Lac-Étchemin	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Lac-Frontière	Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Municipalité de L'Islet	Municipalité de Saint-Lazare
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
Municipalité de Saint-Adalbert	Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)	Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Benjamin	Municipalité de Saint-Magloire
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis	Municipalité de St-Malachie
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Municipalité de Saint-Marcel
Municipalité de Saint-Cyprien	Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	Municipalité de Saint-Nérée
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Municipalité de Saint-Omer
Municipalité de Sainte-Aurélie	Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Sainte-Claire	Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Sainte-Justine	Municipalité de Saint-Prosper
Municipalité de Sainte-Perpétue	Municipalité de Saint-Zacharie
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	Municipalité de Tourville
Municipalité de Sainte-Sabine	Ville de Montmagny
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont	M.R.C. des Étchemins
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet	Ville de Lévis
M.R.C. de Bellechasse	
M.R.C. de L'Islet	
M.R.C. de Montmagny	
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Groupement forestier de L'Islet inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Groupement forestier de Montmagny inc.	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.	

9157 - 9516 Québec inc.
 A. Lapointe & Fils ltée
 Abitibi-Consolidated inc. div. St-Maurice
 Abitibi-Consolidated (ACC) St-Raymond
 Alexandre Côté Ltée
 Armand Duhamel & Fils inc.
 Bardeaux et cèdre St-Honoré inc.
 Blanchette & Blanchette inc.
 Bois Daquam inc.
 Bois Franc Cambium inc.
 Bois de Sciage Lafontaine inc.
 Boiscardin inc.
 Busque & Laflamme inc.
 Carrier & Bégin inc.
 Clermont Hamel ltée
 Coopérative Producteurs Forestiers KRFB
 Copeaux de la Vallée
 Ent. J.M. Champeau inc.
 F.F. Soucy inc. & Ass.
 Félix Huard inc. Division Lucerville
 Gestafor inc.
 Groupe Deffor
 Industries Maibec inc. div. St-Pamphile
 Industries Maibec inc. div. St-Théophile
 Industries Manufacturières Mégantic inc.
 Joseph Audet ltée
 Kruger inc., Gérard Crête et Fils inc.
 Kruger inc., Trois-Rivières
 Kruger Wayagamack inc.
 L.-H. Plante & Fils inc.
 La compagnie Commonwealth Plywood ltée
 div. Princesville et Shawinigan
 Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.
 Les Bardeaux Lajoie inc.
 Les Bois Traités M.S. inc.
 Les Lattes N.G. inc.
 Matériaux Blanchet inc.
 Meubles Plein-Air D.H. inc.
 Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Norampac inc. div. Cabano
 Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
 Pianos A. Bolduc inc.
 Placages Mégantic inc.
 Préparation de Beauce
 Produits forestiers Arbec sene
 Produits forestiers D.G. ltée
 Produits forestiers Domtar (Beauce)
 Richard Pelletier et Fils inc. (div. Biencourt)
 Stadacona S.E.C.
 Scierie A. Labrie enr.
 Scierie A. Lemay & Fils inc.
 Scierie Arbotek inc.
 Scierie Bel-Ache ltée
 Scierie Dion et Fils inc.
 Scierie Duhamel Sawmill
 Scierie Gilles Couture
 Scierie La Patrie inc.
 Scierie Lauzé inc.
 Scierie Leduc inc. div. de Stadacona
 Scierie Lemieux & Fils inc.
 Scierie Tech inc.
 Transforêt Industrie inc.
 Vexco inc.
 Wilfrid Paquet & Fils ltée

Ministère des Ressources naturelles et de la
 Faune

Membres associés

Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
 Les Conseillers forestiers de la région de
 Québec inc.
 Les Consultants forestiers M. S. inc.

financier
Rapport

États financiers et
renseignements complémentaires

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DES APPALACHES**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

RAPPORT FINANCIER 2007-2008

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers et renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008

Rapport des vérificateurs.....	1
États financiers	
Bilan	2
État des revenus et dépenses	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6
Renseignements complémentaires	
Annexe – Dépenses par projets	9



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons vérifié le bilan de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2008, ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables reconnus du Canada.



Comptables agréés
S.E.N.C.R.L.

Lac-Échemin (Québec)

Le 28 mai 2008

Lévis (418) 833-2114
Québec (418) 659-7374
Donnacona (418) 285-2779
Montmagny (418) 248-1910
Lac-Échemin (418) 625-1991



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Bilan

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	235 172 \$	48 796 \$
Débiteurs (note 4)	122 895	116 893
Frais payés d'avance	981	976
	<hr/>	<hr/>
	359 048	166 665
Immobilisations (note 5)	818	3 175
	<hr/>	<hr/>
	359 866 \$	169 840 \$
Passif et actifs nets		
Passif à court terme :		
Créditeurs	110 203 \$	12 606 \$
Revenus perçus d'avance	1 600	-
	<hr/>	<hr/>
	111 803	12 606
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	818	3 175
Non affectés	247 245	154 059
	<hr/>	<hr/>
	248 063	157 234
	<hr/>	<hr/>
	359 866 \$	169 840 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

_____, administrateur

_____, administrateur



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Revenus :		
Subvention Gouvernement du Québec	2 387 600 \$	2 387 600 \$
Contribution MRNFQ Éclaircie	506 456	506 455
Contribution MRNQ projet	38 625	53 163
Contribution MRC loyer	7 140	6 800
Contribution des industries	406 026	554 127
Contribution Projet de visite	8 836	7 331
Mesures coercitives	3 992	1 839
Revenus d'intérêts	31 921	23 492
Autres revenus	10 393	3 142
Contribution CRE volet II	169 895	-
Revenu de projet	7 314	-
Revenu de projet PEH-Lisier SCF	17 000	-
	3 595 198	3 543 949
Dépenses :		
Agents de livraison	3 222 991	3 197 583
Présidence	1 250	1 188
Salaires et avantages sociaux	162 561	165 235
Conception de logiciels et services informatiques	2 337	4 502
Projet :		
PEH- Lisier	27 740	30 814
Transfert de connaissances	26 697	22 545
Suivi PPMV	239	12 354
Atelier éclaircie commerciale	5 948	8 318
Adaptation de nouveau concept	2 434	-
Feuillet – éclaircie	194	2 124
Honoraires de vérification	1 915	1 829
Service secrétariat	-	2 497
Loyer	7 123	7 140
Entretien des locaux	918	916
Télécommunications	4 871	5 048
Publicité et communication	807	5 031
Activités promotionnelles	-	4 844
Papeterie et dépenses de bureau	5 903	8 251
Cotisations	1 032	1 020
Formations	1 038	1 822
Frais de déplacements et de repas	19 328	20 032
Assurances	4 998	6 857
Frais de réunion	299	536
Amortissement :		
Équipement informatique et logiciels	2 339	3 340
Mobilier et équipement de bureau	1 041	1 340
Autres	366	482
	3 504 369	3 515 648
Excédent des revenus sur les dépenses	90 829 \$	28 301 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	Total 2008	Total 2007
Solde au début de l'exercice	3 175 \$	154 059 \$	157 234 \$	128 933 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	(3 380)	94 209	90 829	28 301
Investissement en immobilisations	1 023	(1 023)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	818 \$	247 245 \$	248 063 \$	157 234 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Activités d'exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses	90 829 \$	28 301 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	3 380	4 680
	94 209	32 981
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(6 002)	(28 962)
Frais payés d'avance	(5)	290
Créditeurs	97 597	(139 054)
Revenus perçus d'avance	1 600	-
	187 399	(134 745)
Activité d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(1 023)	(5 092)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	186 376	(139 837)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	48 796	188 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	235 172 \$	48 796 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Statut et nature des activités :

L'organisme, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2. Principales conventions comptables :

a) Constatation des produits:

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivantes :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

c) Base de mesure des actifs et des passifs financiers :

Évaluation initiale :

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure :

À la suite de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués comme suit :

Actifs financiers :

L'encaisse et les dépôts à terme sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite) :

c) Base de mesure des actifs et des passifs financiers (suite) :

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

Passifs financiers :

Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Modification de conventions comptables :

Le 1^{er} janvier 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus publiées, mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par l'organisme.

Le 1^{er} janvier 2007, l'organisme a également adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, *Instruments financiers - comptabilisation et évaluation* et 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation* du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que l'organisme réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des actifs nets.

Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence importante sur les résultats financiers de l'organisme.



AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

4. Débiteurs :

	2008	2007
Projets	62 521 \$	58 833 \$
Contributions des industries	40 572	40 247
TPS et TVQ à recevoir	6 469	8 786
Autres (mesure coercitive, loyer, intérêts et contrats)	13 333	9 027
	122 895 \$	116 893 \$

5. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2008	Valeur comptable nette 2007
Mobilier et équipement de bureau	22 682 \$	21 864 \$	818 \$	836 \$
Équipement informatique	51 516	51 516	-	1 258
Logiciels	9 005	9 005	-	1 081
	83 203 \$	82 385 \$	818 \$	3 175 \$

6. Flux de trésorerie :

Les espèces et quasi-espèces de l'organisme sont composées de l'encaisse.

7. Engagements :

L'organisme est liée par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2009 totalisant 6 429 \$.



des revenus et des dépenses

analyse

Tableau de l'analyse des dépenses en fonction des projets, programmes et activités pour la saison 2007-2008.

Dépenses:	Projets				Programmes		Activités				2008	2007		
	PPR-B Feuillet ¹	PPR-B-Activité EC ²	PPR-C Projet	PMV/RMF-II vérification	PMV/RMF-II Faurét-laune	PEH-lisier commerciaux ³	Régulier	Vérification opérationnelle	Transfert de connaissances	Suivi du PMV			Loyer ⁴	Fonctionnement
Agents de livraison					167 629 \$							0 \$	3 222 991 \$	3 197 583 \$
Présidence						468 963 \$						1 250 \$	1 250 \$	1 188 \$
Salaires et avantages sociaux		5 090 \$	2 450 \$	1 190 \$	1 593 \$	23 509 \$						59 827 \$	162 561 \$	165 235 \$
Conception de logiciels et services informatiques												2 337 \$	2 337 \$	4 502 \$
Profit :														
-PEH-Lisier									27 740 \$			0 \$	27 740 \$	30 814 \$
-Transfert de connaissances									6 697 \$			0 \$	26 697 \$	22 545 \$
-Suivi PMV											239 \$	0 \$	239 \$	12 354 \$
-Atelier éclaircie commerciale		5 948 \$										0 \$	5 948 \$	8 318 \$
-Feuille éclaircie	194 \$											0 \$	194 \$	0 \$
-Adaptation de nouveaux concepts			2 434 \$									0 \$	2 434 \$	0 \$
Honoraires de vérification												1 915 \$	1 915 \$	1 829 \$
Service de secrétariat												0 \$	0 \$	2 497 \$
Loyer											7 140 \$	-17 \$	7 123 \$	7 140 \$
Entretien des locaux		250 \$										918 \$	918 \$	916 \$
Télécommunications												3 581 \$	4 871 \$	5 048 \$
Publicité et communication												807 \$	807 \$	7 155 \$
Activités promotionnelles												0 \$	0 \$	4 844 \$
Papeterie et dépenses de bureau		200 \$				650 \$		950 \$				3 163 \$	5 903 \$	8 251 \$
Cotisations												1 032 \$	1 032 \$	1 020 \$
Formations						401 \$						637 \$	1 038 \$	1 822 \$
Frais de déplacements et de repas		530 \$	112 \$	159 \$	673 \$	2 975 \$		4 968 \$				8 621 \$	19 328 \$	20 032 \$
Assurances												4 998 \$	4 998 \$	6 857 \$
Frais de réunion												299 \$	299 \$	536 \$
Amortissement :														
Équipement informatique et logiciel												2 339 \$	2 339 \$	3 340 \$
Mobilier et équipement de bureau												1 041 \$	1 041 \$	1 340 \$
Autres												366 \$	366 \$	482 \$
TOTAL	194 \$	12 018 \$	4 996 \$	1 349 \$	169 895 \$	55 625 \$	503 153 \$	2 586 399 \$	50 247 \$	20 000 \$	239 \$	7 140 \$	93 114 \$	3 504 369 \$
	0,0%	0,3%	0,1%	0,0%	4,8%	1,6%	14,4%	73,8%	1,4%	0,6%	0,0%	0,2%	2,7%	100,0%

¹ Projet feuillet sur les avantages de l'éclaircie, nous avons reçu une somme de 3 918 \$ du programme PPR de la CRÉ. Des frais de graphiste de 2 125 \$ ont été inscrits en 2006-07 et s'ajoutent au 194 \$ de cette année. Une somme de 120 \$ est assumée par le programme PTC. Nous avons donc un montant de 1 600 \$ perçu d'avance qui sera investi en 2008-2009.

² Projet atelier sur l'éclaircie commerciale, nous avons reçu une somme de 7017 \$ du programme PPR de la CRÉ. Des frais de 3 183 \$ sont assumés par le programme PTC.

³ Programme des traitements commerciaux, ce programme assume la somme de 3 183 \$ en salaire pour l'atelier sur l'éclaircie et une somme de 120 \$ en frais directs pour le projet de feuillet sur les avantages de l'éclaircie commerciale. Donc, un montant de 3 303 \$ doit être ajouté aux dépenses de 503 153 \$ pour un total de 506 456 \$.

⁴ Nous avons reçu une contribution des MFC de 7 140 \$ et les frais de loyer étaient de 7 123. Donc, un revenu de fonctionnement de 17 \$.

des revenus et des dépenses

Analyse

Nous venons de vous présenter les états financiers et renseignements complémentaires de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. De plus, à la page précédente, nous avons ventilé les dépenses en fonction des projets, des programmes et des activités pour la saison 2007-2008. Voici une analyse des revenus et dépenses concernant cette année de fonctionnement.

REVENUS :

Nous avons reçu des revenus provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour le programme régulier (2 387 600 \$) et le programme des traitements commerciaux (506 455 \$) qui sont les mêmes que l'an passé. La contribution de l'industrie (406 026 \$) est moindre de 27 % par rapport à l'année précédente, c'est la plus basse depuis l'existence de l'Agence. En plus, à ces revenus s'ajoutent ceux provenant des mesures coercitives de la vérification des travaux (3 992 \$), des intérêts (31 921 \$) et d'autres sources pour 10 393 \$ (acquisition des données écoforestières, service de secrétariat et contrat de vérification avec la CRÉ).

Nous avons également reçu d'autres fonds provenant de subventions pour le projet de peuplier hybride et d'épandage de lisier (38 625 \$ du MRNFQ et 17 000 \$ su SCF), pour des travaux forêt-faune (169 895 \$, CRÉ, PMVRMF volet II), pour le loyer (7 140 \$, MRC), pour l'activité sur l'éclaircie commerciale (8 836 \$, CRÉ PPR-b, participants commanditaires), pour le projet d'adaptation et expérimentation de nouveaux concepts (4 996 \$, CRÉ PPR-c), pour le feuillet sur les avantages de l'éclaircie commerciale (2 318 \$, PPR-b).

Ce qui fait un total des revenus pour l'année 2007-2008 de 3 595 198 \$, soit une augmentation de 51 249 \$ par rapport à l'année précédente malgré une diminution importante de la contribution de l'industrie.

DÉPENSES :

Vous remarquerez que 92 % des revenus des différents programmes (3 222 991 \$) ont été investis en travaux de mise en valeur sur le territoire de l'Agence par nos conseillers forestiers. De plus, pour le programme régulier et celui des travaux commerciaux, les frais de fonctionnement représentent que 3,2 % des revenus ainsi que 1,6 % pour la vérification opérationnelle des travaux pour un total de 4,8 %, soit une diminution de 1,4 %.

L'Agence a peu investi cette année dans le suivi du PPMV (239 \$). L'Agence a injecté 0,8 % de ses revenus en transfert de connaissances auprès des propriétaires et des conseillers forestiers.

Finalement, l'Agence réalise des projets et des mandats pour d'autres organismes. Ces activités s'autofinancent, diminuent les frais fixes et permettent d'acquérir une certaine expertise en région tout en stabilisant les emplois au sein de l'Agence. À cet égard, l'année 2007-2008 a été l'une des plus importante dégageant une marge de manœuvre pour la réalisation de notre plan d'action.

des activités Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2007-2008 est présentée à la page 16 du présent rapport annuel. De plus, vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue pour une cinquième année par monsieur Gilles Bérubé. Toutefois, monsieur Bérubé ne représentait aucun groupe de partenaires durant cette période.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année:

- le 21 juin 2007;
- le 27 septembre 2007;
- le 6 décembre 2007;
- le 20 mars 2008.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordres politiques, administratives et techniques en rapport au fonctionnement de l'Agence et aux programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, le conseil a décidé d'investir 50 % de son surplus budgétaire de fin d'année en travaux d'aménagement (30 000 \$) et d'accumuler la différence afin de palier à une diminution envisagée de la contribution de l'industrie due au contexte difficile. Puis, il a adopté, en début d'année, les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux conseillers forestiers pour la saison d'opération 2007-2008 en tenant compte des orientations du plan d'action. Le conseil a décidé de ne plus renouveler l'accréditation de la Coopérative forestière des Appalaches.

Il a adopté une augmentation de 1,5 % des taux de l'aide financière en tenant compte uniquement de l'indice des prix à la consommation. De plus, il a adopté les conditions de travail des employés de l'Agence et a mandaté le comité administratif afin d'élaborer une politique des conditions d'emploi des employés de l'Agence.

Le conseil d'administration a fixé la date de la onzième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. À la suite de cette assemblée, il a reconduit monsieur Gilles Bérubé au titre de président ainsi que les officiers de l'Agence.

Au niveau technique, le conseil d'administration a adopté les modifications aux normes techniques et administratives, établi les priorités des travaux, approuvé le rapport de vérification opérationnelle et le portrait des conseillers forestiers. Ces décisions ont été prises en tenant compte des différentes orientations du PPMV et du plan d'action.

Le conseil a adopté la programmation 2007-2008 de transfert de connaissances et il a mandaté les trois organismes responsables de la mise en marché pour réaliser les activités de formation. De plus, il a accepté d'investir dans le développement d'une formation adressée aux conseillers forestiers.

des activités Rapport

Il a nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence en plus de déterminer les membres du comité consultatif.

Le conseil d'administration a adopté une procédure afin de répartir les fonds provenant du nouveau programme d'investissements sylvicoles pour la réalisation de traitements commerciaux.

À l'automne, suite à l'analyse du niveau de contribution de l'industrie, du contexte de la mise en marché et du prix du marché pour le bois de sciage, les administrateurs ont décidé de diminuer de 5 % le budget d'aménagement afin d'éviter que l'Agence réalise un déficit et de créer une réserve pour amortir cet impact sur deux ans.

L'Agence a organisé, le 22 septembre 2007 dans la MRC de Montmagny, avec ses partenaires régionaux et provinciaux, un atelier de formation sur l'éclaircie commerciale de plantation en forêt privée.

L'Agence des Appalaches a décidé de continuer de participer au projet pilote sur l'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage de carbone (peuplier hybride et lisier de porcs) pour une sixième année.

Le personnel de l'Agence, en concertation avec les conseillers forestiers, a déposé un projet d'aménagement forêt-faune dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (PMVRMF) et il l'a obtenu.

L'Agence a présenté deux projets au programme de participation régional géré par la CRÉ dans la section éducation et transfert de connaissances. Puis, un troisième projet a été demandé dans la section expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement. Les trois projets ont été acceptés.

Les administrateurs ont pris connaissance des résultats de la première année de la mise en œuvre du plan d'action. L'Agence a mis en place toutes les mesures déterminées au niveau administratif, technique et exécution. Avec 94 % du budget d'aménagement prévu, nous avons obtenu 100 % de notre objectif de gains de productivité. Toutefois, nous avons atteint que 81 % de notre objectif d'augmentation des travaux commerciaux. Cette situation est due au manque à gagner de la contribution de l'industrie, du contexte difficile de la mise en marché et du prix du marché du bois de sciage.

Le directeur a effectué le suivi aux administrateurs des activités des différents comités régionaux et provinciaux auxquels il siège. Plus particulièrement, la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) de la Conférence régionale des élus qui a été très actif cette année avec la mise en place de la Commission et la gestion du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II. Le directeur a été nommé par le conseil d'administration pour représenter l'Agence au sein de la Commission.

À titre de représentants de l'Agence, le président et le directeur ont assisté à deux rencontres des agences le 16 mai 2007 et le 24 février 2008. En plus, ils ont participé, le 30 août 2007, à une rencontre avec l'Agence de la Chaudière et les représentants de la CRÉ concernant la mise en place de la CRRNT dans notre région. Finalement, le 25 février 2008, ils ont rencontré le ministre Béchard avec les représentant de 11 autres agences.



des activités Rapport

Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.

COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration. De plus, il fait des recommandations concernant les conditions salariales des employés suite à une évaluation du travail accompli.

MEMBRES:

M. Gilles Bérubé, président
M. Adélarde Couture, vice-président
M. Martin J. Côté, officier
M. Dave Chouinard, officier
M. Raynald Pouliot, officier
M. Richard Bilodeau, officier
M. Martin Loïsele, directeur et trésorier

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 30 avril 2007;
- le 13 mars 2008.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Programmation budgétaire de l'Agence;
- Suivi de la situation financière de l'Agence et de l'évolution de la contribution de l'industrie;
- Conditions de travail des employés ;
- Grille des taux ;
- Date de retour et de fin d'emploi de monsieur Denis Ferland, technicien forestier;
- Renouvellement de l'assurance de l'Agence;
- Méthode de répartition des fonds provenant du nouveau programme d'investissements sylvicoles pour la réalisation de traitements commerciaux;
- Politique des conditions d'emploi des employés de l'Agence.

COMITÉ CONSULTATIF

MANDAT:

Voici les éléments de contenu du mandat du comité consultatif :

- Il analyse les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques et administratives; il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers; il fait le suivi des modifications apportées à certaines normes et revoit la procédure de vérification opérationnelle ;
- De plus, il fait le suivi du plan d'action du PPMV;
- Il s'assure que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées ; il évalue le bilan des réalisations pour la période 2007-2008 et analyse la programmation pour la prochaine année.

des activités

Rapport

Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Dave Chouinard
M. Dominic Paquet
M. Rosario Bossé
M. Daniel Racine
M. Raynald Pouliot
M. Simon Giguère
M. Richard Bilodeau
M. Mario Blanchette
M. Gilles Bérubé, membre d'office
M. Martin Loiselle, animateur
M. Jean-Pierre Faucher, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité consultatif s'est réuni à une occasion au cours de l'année :
- le 13 mars 2008.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de ces rencontres :

- Modifications aux cahiers de normes administratives et techniques;
- Rapport de vérification opérationnelle 2007 pour le programme régulier et le PTC;
- Portrait des conseillers forestiers 2007;
- Suivi du plan d'action, mesures mises en place et atteinte des objectifs;
- Plan de communication et son plan d'actions;
- Programme des traitements commerciaux (PTC);
- Travaux forêt-faune, programme PMVRMF volet II;
- Plan de communication;
- Suivi et mise à jour du PPMV;
- Transfert de connaissances;

- Projet du Groupement forestier de Bellechasse;
- Projet adaptation et expérimentation de nouveaux concepts pour la forêt privée;
- Consultation sur le livre vert.

Finalement, le sous-comité technique, formé du responsable technique de l'Agence et de quatre ingénieurs forestiers représentant des conseillers forestiers ne se sont pas réunis cette année. Toutefois, les membres ont été sollicités par le responsable technique de l'Agence afin d'apporter leurs commentaires sur les demandes de modifications ou de précisions des normes. Par la suite, leurs recommandations ont été adressées au comité consultatif.



TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence investit à chaque année en transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence mandate les trois organismes responsable de la mise en marché de son territoire, soient le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour la mise en œuvre de la majeure partie de sa programmation.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, de sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2007-2008 :

des activités Rapport

ACTIVITÉS DE FORMATION RÉALISÉES

Un total de 203 propriétaires forestiers ont participé aux 21 activités de formation tenues en 2007-2008 sur le territoire de l'Agence des Appalaches, pour une moyenne de 10 participants par activité, soit un nombre sensiblement égal à celui des deux dernières années. Il faut noter que les participants devaient déboursé une somme de 20 \$ pour suivre les formations.

Activité de formation	Nombre de formations	Nombre de participants
Abattage directionnel	8	72
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	7	57
Éclaircies et jardinage	3	32
Aménagement forestier pour la faune	1	10
Fiscalité forestière	2	32
Total :	21	203

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

Les propriétaires complètent un questionnaire d'appréciation à la fin de chaque activité. De façon générale, les questionnaires d'appréciation complétés à la fin de chaque activité démontrent une très grande satisfaction des participants, tant au niveau de la qualité générale des activités que de l'organisation, du contenu et des formateurs.

COURS AUX CONSEILLERS FORESTIERS

Une nouvelle formation développée spécialement pour les conseillers forestiers «*Pourquoi aménager les forêts privées?*» a été offerte les 31 mars et 1^{er} avril 2008. Quatre principaux volets étaient abordés lors des présentations : sylvicole, financier, environnemental, communication et faunique. En tout, nous avons eu 12 participant, dont trois employés de l'Agence et neuf des conseillers forestiers.

ATTESTATION DE FORMATION

L'Agence des Appalaches a préparé et remis une attestation personnalisée à tous les participants (propriétaire ou le personnel d'un conseiller forestier) ayant suivi une formation subventionnée par celle-ci.

PUBLICITÉ DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Les journaux des syndicats et de l'Association ont fait la promotion du transfert de connaissances et ont publié la liste des activités offertes aux propriétaires au cours de l'année 2007-2008.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUR L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE EN FORÊT PRIVÉE

L'Agence a organisé, avec ses partenaires régionaux et provinciaux, une activité de formation sur l'éclaircie commerciale le 22 septembre 2007 dans les municipalités de St-Paul de Montminy, St-Fabien-de-Panet et Notre-Dame-du-Rosaire. Le samedi matin, deux conférences ont eu lieu. Par la suite, les 105 participants se sont séparés en deux groupes pour assister aux ateliers d'aménagement et d'exploitation. La forte majorité des participants était des propriétaires. L'Agence a fait parvenir un certificat à toutes les personnes ainsi qu'un sondage. L'ensemble des commentaires était très positif et les gens ont bien apprécié cette activité.

Pour réaliser cette activité, nous avons obtenu du financement à partir du programme PPR-b de la CRÉ, nous avons utilisé une partie du budget de communication du programme des traitements commerciaux, nous avons obtenu des commandites de trois scieries (Bois sciage Lafontaine, Industrie Maibec et Matériaux Blanchet) et les participants ont déboursé 10 \$ pour leur inscription. L'Agence voudrait remercier les partenaires qui ont contribué à cette activité.



des activités Rapport

COMITÉ DES PLAINTES

MANDAT:

Son mandat est de traiter les plaintes écrites des propriétaires.

MEMBRES:

M. Martin J. Côté
M. Adélarde Couture
M. Martin Loiselle

RÉUNION:

Le comité ne s'est pas réuni lors de la dernière année.



ACTIVITÉS DE PROMOTION

PLANTS NON SUBVENTIONNÉS

L'Agence ne distribue plus de plants non subventionnés. Cette décision fait partie des mesures mise en place à l'intérieur du plan d'action. Toutefois, les conseillers forestiers peuvent commander des plants pour les distribuer aux propriétaires, mais à leur frais.

MOIS DE L'ARBRE

Le 22 mai 2007, l'Agence a fournie 300 des plants de feuillus à l'école Rayons de soleil de Saint-Magloire pour leur Salon de la forêt. De plus, le 23 mai 2007, le directeur a animé une plantation d'arbres et une activité de sensibilisation au milieu forestier avec tous les élèves de l'école de Ste-Rose. Plus de 250 arbres ont été distribués.

AUTRES ACTIVITÉS

- Lancement du nouveau dépliant de l'Agence;
- Participer à l'organisation et à l'animation du souper des forestiers du CLD des Etchemins qui a eu lieu en avril 2007;

- Kiosque lors du festival du bûcheux de St-Pamphile, les 26 et 27 août 2007;
- Kiosque à la polyvalente des Appalaches lors de l'activité midi-carrière, décembre 2007;
- Mise à jour de la page Web de l'Agence par le responsable technique;
- Article dans la Voix du Sud «Vision économique 2008». Le directeur a fait valoir la vision de la forêt privée dans le contexte actuel;
- Débuté la réédition du fascicule sur les avantages de l'éclaircie commerciale;
- Kiosque au Salon de la Forêt, janvier 2008.



PROJETS

PROJET PILOTE SUR L'INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DU CARBONE, 6^e ANNÉE

La mise en contexte du projet est détaillée dans le rapport annuel 2002-2003. En résumé, cette initiative s'inscrit dans le plan d'actions du Canada sur les changements climatiques. D'une durée prévue de trois ans (2002-2005), cette initiative nationale du Service canadien des forêts (SCF) vise à évaluer si le boisement peut constituer une mesure efficace pour répondre en partie aux exigences du protocole de Kyoto. Il s'agit donc d'une étude de faisabilité. L'année 2004-2005 était la dernière de l'entente avec le gouvernement fédéral. Toutefois, le MRNF a assuré, depuis trois ans, le financement d'une partie des activités par le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet I. Cette année, le SCF de Québec et de l'Alberta ont contribué au projet.

des activités Rapport

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet en 2007-2008 sont les suivantes :

- L'Agence coordonne l'ensemble des activités reliées à la réalisation du projet, à l'exception de l'enquête auprès de propriétaires ruraux de la région Appalaches qui a été coordonnée par le Service canadien des forêts;
- Mise en œuvre du protocole expérimental des dispositifs de 2003 et 2004 pour mesurer les impacts sur l'environnement, les rendements et le bilan du carbone selon différentes concentrations de lisier de porc pour trois clones de peuplier hybride;
- Participer à deux rencontres du groupe de travail du projet pilote;
- Production et présentation d'une affiche dans le cadre du 10^e Congrès nord-américain d'agroforesterie en juin 2007 à Québec;
- Participer au colloque *La Stratégie d'investissements sylvicoles au Québec : où se situe la ligniculture ?* présenté les 8 et 9 mai 2007 à l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- Production et présentation d'une affiche dans le cadre du Carrefour de la recherche forestière 2007 les 19 et 20 septembre 2007 à Québec;
- Obtenir, des producteurs de porcs, le lisier nécessaire à l'activité d'épandage;
- Épandre le lisier à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Prélever et analyser du lisier provenant de chaque producteur de porcs;
- Entretenir (hersage entre les rangées) les sites du dispositif expérimental 2004 seulement;
- Prélever et analyser les échantillons de feuilles des différents clones testés à l'intérieur des blocs des dispositifs expérimentaux 2003 et 2004;
- Suite à l'épandage de lisier, prélever, à trois reprises, la solution de sol à l'intérieur des lysimètres et analyser le contenu pour les sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;

- Mesurer, à l'automne 2007, la hauteur et les diamètres au sol et au DHP des plants de peuplier hybride des clones testés à l'intérieur des blocs des dispositifs expérimentaux 2003 et 2004;
- Appliquer le Ramik vert pour contrôler la population de mulots dans tous les sites des dispositifs expérimentaux 2003 et 2004 ;
- Mettre à jour les bases de données;
- Concevoir un montage photographique de la dose témoin par rapport à la plus forte dose d'épandage de lisier pour chaque clone à l'intérieur de l'ensemble des blocs des dispositifs expérimentaux 2003 et 2004;
- Effectuer l'interprétation de l'analyse statistique des résultats;
- Débuter l'analyse du sondage auprès des propriétaires de friches du territoire de l'Agence;
- Demander du financement auprès de partenaires pour la saison 2008-2009;
- Rédiger le rapport final 2007-2008.

PROJET D'ADAPTATION ET EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT POUR LA FORÊT PRIVÉE

Dans un premier temps, l'Agence a présenté une lettre d'intention de projet au programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR) au champ C «Expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts» qui est géré par la CRÉ. Notre proposition de projet a été retenue et nous avons obtenu du financement pour élaborer notre idée. L'Agence est promoteur dans ce projet avec l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et le Groupement forestier de Dorchester. De plus, le comité forêt de la MRC des Etchemins agit à titre de comité avisé et réunit l'ensemble des partenaires du projet. Le directeur a présenté le projet à un comité de pertinence de la CRÉ le 1^{er} février 2008. Finalement, le projet a été retenu et il sera financé pendant un an pour sa mise en œuvre. À cet égard, un ingénieur forestier sera engagé.

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

de vérification opérationnelle
Rapport

**RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE**

ANNÉE 2007

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par : Martin Loiselle, directeur
et Jean-Pierre Faucher, responsable technique

Janvier 2008

de vérification opérationnelle

Rapport

1- GÉNÉRALITÉS (vérification opérationnelle dans le cadre du programme régulier)

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport réfère à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Un objectif de vérification opérationnelle de 8 % a été fixé dont 6 % aléatoire et 2 % ciblée.

En 2007, pour la sixième année, toutes les prescriptions a priori ont été reçues au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour une septième année, tous les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'Agence avec les réclamations de paiement des conseillers forestiers.

TABLEAU 1 - BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques)

CONSEILLER FORESTIER	NB TOT. PRESC.	NB PRESC VÉRIF.	%		NB TOT. RAPP. EXEC.	NB RAP. VÉRIF.	%	
			aléatoire	ciblée			aléatoire	ciblée
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	223	20	6	3	289	23	6	2
Group. for. Dorchester (08)	260	23	6	3	275	23	7	2
Group. for. Montmagny (09)	155	13	6	2	185	15	6	2
Group. for. L'Islet (10)	109	9	6	2	141	12	6	2
Ass. prop. boisés Beauce (32)	253	21	7	2	316	26	6	2
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	148	12	6	2	150	12	6	2
Consultants for. M.S. (35)	40	3	5	3	63	6	6	4
Coop. gestion for. Appalaches (41)	3	0	0	0	3	0	0	0
Cons. for. région de Québec (80)	131	10	6	2	177	14	5	2
Stadacona SEC (93)	3	1	0	33	2	1	0	50
TOTAL	1325	112	6	2	1601	132	6	2

- Prescriptions totales = prescriptions intégrées sur SIGGA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.
- Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (21 prescriptions).
- Rapports d'exécution totaux = rapports d'exécution facturés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.
- Rapports vérifiés = rapports d'exécution vérifiés parmi ceux facturés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.
- Vérification opérationnelle administrative et technique des rapports d'exécution des PAF (261 PAF).

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2006

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS		%		VALEUR (\$)
		aléatoire	ciblée	aléatoire	ciblée	
Prescriptions	1325	81	31	6	2	165 537
Rapports d'exécution	1340	82	27	6	2	159 697
PAF	261	23	0	9	0	6 995
TOTAL	2926	186	58	6	2	332 229 13 %

Nous remarquons que la vérification opérationnelle en 2007 a porté sur 8 % des documents transmis à l'Agence dont 6 % ont été choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée. Ces vérifications représentent une valeur équivalente à 13 % des sommes investies, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Méthode utilisée par le responsable technique de l'Agence pour la sélection des documents à vérifier :

Les prescriptions à vérifier a priori, ainsi que les rapports d'exécution facturés à vérifier a posteriori, ont été reçus au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Un choix aléatoire (sélectionné sur SIGGA pour les rapports d'exécution) avec un objectif de vérification opérationnelle de 6 %, et ciblé, avec un objectif de 2 %, a été effectué. Pour la vérification du reboisement, le responsable technique de l'Agence a reçu une liste des projets de reboisement, ainsi que les prescriptions de regarni et de reboisement sans préparation de terrain (friches). Par la suite, une sélection aléatoire a été réalisée par le responsable technique pour effectuer la vérification opérationnelle. Le même processus fut utilisé pour la vérification des entretiens de plantation.

Voici les données générales pour les activités vérifiées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 :

TABLEAU 3 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	S	%	NOMBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	420 405	16	213	463 ha
Reboisement	531 025	20	343	1 331 K plants
Entretien	1 026 946	39	450	1 154 ha
Précommercial	421 664	16	174	402 ha
Commercial	102 422	4	109	282 ha
Drainage et voirie	27 312	1	51	21 km
PAF	73 756	3	261	261 PAF
TOTAL	2 603 529	100	1 601	

- Valeur moyenne par traitement : 1 629,19 \$
- Valeur moyenne par traitement sylvicole (moins PAF) : 1 887,89 \$

de vérification opérationnelle

Rapport

Afin de faciliter le suivi des travaux et de s'assurer que la vérification opérationnelle est réalisée de manière efficace et efficiente, les conseillers forestiers doivent transmettre, tout au long de la saison d'opération, divers documents à l'Agence. Ces listes et rapports permettent entre autre de faciliter la planification de la vérification opérationnelle et d'assurer un suivi régulier des travaux peu de temps après leur réalisation. Le tableau 4 présente les dates de réception des suivis de plantations et d'entretiens, des listes de travaux de reboisement ainsi que des listes des travaux d'entretiens de plantation qui ont été acheminées à l'Agence pour la saison 2007. Le tableau 5 contient le nombre de rapports hebdomadaires de reboisement et d'entretien qui ont été transmis à l'Agence.

TABLEAU 4 – TRANSMISSION DES DOCUMENTS À L'AGENCE

DOCUMENTS EXIGÉS	Date limite transmission à l'Agence	Date de réception des documents							
		GFBL	GFD	GFM	GFI	APBB	CFCS	CFMS	CFRQ
Liste des suivis de 2 ans, 3 ans et 5 ans	14 mai 2007	2 mai 2007	7 mai 2007	21 mars 2007	21 mars 2007	28 nov. 2006	3 avril 2007	24 avril 2007	5 avril 2007
Liste des reboisements et prescriptions	14 mai 2007	3 mai 2007	7 mai 2007	7 mai 2007	7 mai 2007	17 avril 2007	3 mai 2007	24 avril 2007	14 mai 2007
Liste des entretiens de plantation et prescriptions	15 et 30 juin 2007	13 juin 2007	15 juin 2007	12 juin 2007	15 juin 2007	12 avril 2007	30 mai 2007	15 juin 2007	14 juin 2007

TABLEAU 5 – RÉCEPTION DES RAPPORTS HEBDOMADAIRES

RAPPORTS HEBDOMADAIRES	Nombre de rapports reçus							
	GFBL	GFD	GFM	GFI	APBB	CFCS	CFMS	CFRQ
Reboisements terminés	2	10	4	4	7	5	5	6
Entretiens terminés	6	6	11	6	17	5	3	15

On remarque, au tableau 4, que toutes les listes et prescriptions ont été reçues dans le délai exigé. Dans le cas des suivis des plantations et des entretiens, tous les conseillers ont fourni leur rapport avant la date prescrite. Pour ce qui est des listes des projets de reboisement, sept conseillers ont été en mesure de fournir leur liste ainsi que les prescriptions avant la date exigée. Finalement, pour ce qui est de la liste des projets d'entretien et les prescriptions, cinq conseillers ont fait parvenir leurs documents avant la date limite.

Pour ce qui est des rapports hebdomadaires de reboisement, aucun retard majeur n'a été signalé, les conseillers ont fourni, à chaque semaine, leur état d'avancement des travaux. Dans le cas des entretiens, on remarque moins de constance dans l'envoi des rapports hebdomadaires. Le responsable technique a dû contacter certains conseillers pendant la saison afin de leur rappeler la directive. Par contre, on note cette année une amélioration dans l'envoi des rapports hebdomadaires.

de vérification opérationnelle

Rapport

1.1- SUIVIS DE 2 ANS, 3 ANS ET DE 5 ANS DES PLANTATIONS

Afin de planifier la saison 2007, les conseillers forestiers devaient réaliser, à l'automne 2006, les suivis suivants : suivi de 5 ans des plantations 2002, suivi de 2 ans des plantations 2005 et suivi de 2 ans des entretiens mécaniques inférieurs à 1 m 2004. L'Agence a effectué la vérification opérationnelle des suivis qui ne nécessitaient pas d'entretien en 2007. Cependant, ces résultats ne sont pas inclus dans le bilan de la vérification opérationnelle et n'ont pas d'influence sur le bulletin.

TABLEAU 6 - RÉPARTITION PAR TYPES DE SUIVIS

CONSEILLER FORESTIER	NB TOTAL NON OPPRIMÉS		NOMBRE VÉRIFIÉS		%		NB TOTAL CONFORMITÉ		%	
	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	22	11	2	1	9	9	2	1	100	100
Group. for. Dorchester (08)	27	16	2	1	7	6	2	1	100	100
Group. for. Montmagny (09)	22	7	2	1	9	14	2	1	100	100
Group. for. l'Islet (10)	16	7	1	1	6	14	1	1	100	100
Asso. prop. boisés Beauce (32)	21	5	2	0	10	0	2	N/A	100	N/A
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	28	16	2	2	7	13	2	2	100	100
Consultants for. M.S. (35)	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Cons. for. région Québec (80)	21	4	2	0	N/A	0	2	0	100	N/A
TOTAL	157	66	13	6	8	9	13	6	100	100

- Suivi 2 ans : 13 cas ont été vérifiés, 100 % sont conformes.
- Suivi 5 ans : 6 cas ont été vérifiés, 100 % sont conformes.

de vérification opérationnelle

Rapport

2- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME RÉGULIER

➤ QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 7A)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95 %
REBOISEMENT	85 %
ENTRETIEN	95 %
PAILLIS DÉGRADABLES	100 %
PRÉCOMMERCIAL	100 %
COMMERCIAL	100 %
DRAINAGE	80 %
VOIRIE	85 %
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100 %

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note. Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 91 % des traitements ont atteint ces notes de passage, ce qui représente une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente.

➤ QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 7B)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'Agence a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

Un secteur est considéré conforme si la superficie ou la longueur déclarée par le conseiller forestier est à moins de 5 % de celle mesurée par l'Agence. Nous pouvons constater que 95 % des résultats sont conformes, ce qui représente une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente.

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 7A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	213	16	16	15	16	100
Reboisement	343	26	28	26	26	93
Entretien	450	34	35	32	33	94
Précommercial	174	13	14	13	11	79
Commercial	109	8	11	10	11	100
Drainage et voirie	51	4	5	5	5	100
Sous-total	1 340	100	109	100	102	94
Total reçu	1 601					

TABLEAU 7B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la quantité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	213	16	16	15	15	94
Reboisement	343	26	28	26	25	89
Entretien	450	34	35	32	35	100
Précommercial	174	13	14	13	14	100
Commercial	109	8	11	10	10	91
Drainage et voirie	51	4	5	5	5	100
Sous-total	1 340	100	109	100	104	95
Total reçu	1 601					

de vérification opérationnelle

Rapport

2.1 SYNTHÈSE DES NON-CONFORMITÉS SANS RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Afin de faire un bilan sommaire de la vérification opérationnelle 2007, voici une synthèse des principaux dossiers qui ont été vérifiés et pour lesquelles des non-conformités ont été notés. Les cas mentionnés ci-dessous sont des dossiers pour lesquelles des non-conformités techniques ou terrain ont été notées, mais pour lesquelles aucune réduction de l'aide financière n'était applicable. Ces dossiers se détaillent comme suit :

- Quatre prescriptions dont la classe de drainage n'était pas inscrite ou erronée;
- Trois prescriptions où la superficie prescrite n'était pas rubanée;
- Une prescription où le croquis était mal localisé;
- Une prescription où le délai de deux semaines avant de débiter les travaux n'a pas été respecté;
- Un cas de mauvais choix de traitement dans le cas d'une préparation de terrain;
- Une prescription d'entretien de plantation où la hauteur moyenne des plants opprimés était supérieure à 1 m contrairement à ce qui avait été indiqué sur la prescription;
- Cinq prescriptions d'entretien de plantation où l'âge au lieu de l'année de plantation a été indiqué;
- Deux rapports d'exécution d'éclaircie précommerciale où l'écart entre le nombre de tiges éclaircies ou résiduelles déclaré par le conseiller et celui mesuré par l'Agence était supérieur à 15 %;
- Une prescription d'éclaircie précommerciale dont les coefficients de distribution n'ont pas été inscrits;
- Deux prescriptions d'éclaircie précommerciale où les densités des tiges n'ont pas été détaillées par essences ou groupes d'essences;
- Un traitement commercial où l'écart entre les surfaces terrières inscrites sur la prescription et celles mesurées par l'Agence était supérieur à 15 %.

Comme à chaque année, le responsable technique a transmis aux conseillers forestiers, les rapports de vérification opérationnelle pour chacun des traitements vérifiés. Pour les cas les plus problématiques, le responsable technique a contacté le conseiller concerné afin que la situation soit corrigée.

de vérification opérationnelle

Rapport

3- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures)

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle totalisent 2 802,09 \$ pour 2007-2008.

Au tableau 8, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2007. Une lettre accompagnée d'une facture sera transmise à chacun des conseillers forestiers concernés. Ils doivent acquitter cette facture avant d'être accrédité pour la prochaine saison.

Les dossiers pour lesquelles une réduction de l'aide financière est applicable suite aux résultats de la vérification opérationnelle se détaillent comme suit :

- Deux cas de superficie non conforme;
- Deux reboisements qui n'atteignaient pas la qualité exigée;
- Deux cas de reboisements où le nombre de plants mis en terre était supérieur à la limite permise;
- Un cas de regarni où l'écart entre le nombre de plants déclarés par le conseiller et celui mesuré par l'Agence était supérieur à la limite permise;
- Deux entretiens de plantation qui n'atteignaient pas la qualité exigée;
- Trois cas d'éclaircie précommerciale où le nombre de tiges résiduelles était supérieur à la limite permise.

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 8

Traitement	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Préparation de terrain					1	1 157,00				1 157,00
Reboisement			2	108,56	3	329,42			5	437,98
Entretien de plantation			2	131,68					2	131,68
Précommercial			3	1 039,43					3	1 039,43
Commercial					1	36,00			1	36,00
Voirie-drainage									0	0,00
Plan d'aménagement forestier									0	0,00
Total	0	0,00	7	1 279,67	5	1 522,42	0	0,00	12	2 802,09

Description des réductions pour 2007 :

Qualité :

- Reboisement : Deux traitements avaient une qualité de mise en terre inférieure à 85 %.
- Entretien de plantation : Un traitement avait un nombre de tiges éclaircies inférieure à la norme (CPPL).
Un traitement où le pourcentage de plants blessés était supérieur à 10 %.
- Précommercial : Deux traitements où le nombre de tiges résiduelles était supérieur à 3 500 ti/ha.
Un traitement où le nombre de tiges résiduelles se situait entre 3 125 et 3 500 ti/ha.

Quantité :

- Préparation de terrain : Un traitement où l'écart entre la superficie facturée par le conseiller et celle mesurée par l'Agence était supérieur à 10 %.
- Reboisement : Deux traitements où la densité des plants mis en terre était supérieure à la norme.
Un traitement où l'écart entre le nombre de plants déclarés par le conseiller et celui mesuré par l'Agence était supérieur à 15 %.
- Commercial : Un traitement où l'écart entre la superficie facturée par le conseiller et celle mesurée par l'Agence était supérieur à 10 %.

de vérification opérationnelle

Rapport

4- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, du conseiller forestier accrédité et du producteur forestier reconnu; - Concordance entre l'information du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier (PAF); - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de tous les renseignements techniques; - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques.
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain.

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier et du conseiller forestier accrédité; - Concordance entre l'information du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier (PAF); - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Présence des renseignements techniques exigés pour chaque traitement; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité).
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 15 % de celui du vérificateur).
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considérée conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5 % de celle du vérificateur).

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

de vérification opérationnelle

Rapport

5- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Se trouvent au tableau 9, des renseignements additionnels sur les performances de chaque conseiller forestier. Ces données ont servi de base pour la production du portrait des conseillers forestiers auxquelles se sont ajoutés les résultats d'un sondage réalisé auprès des clients desservis en 2006 par chaque conseiller forestier, ainsi que la moyenne des sommes investies par producteur (tableau 10). À noter que bien que les Consultants forestiers M.S. inc. ont une note finale inférieure à la moyenne, celle-ci n'est pas tout à fait attribuable à une mauvaise performance du conseiller forestier. En effet, uniquement un dossier problématique au niveau d'un écart de superficie a fait diminuer la note finale des Consultants forestiers M.S. inc..

6- CONCLUSION

Pendant la saison 2007, à la demande de certains conseillers forestiers, le responsable technique a réalisé des visites terrains avec six d'entre eux afin de discuter de cas problématiques, de l'interprétation des normes pour l'admissibilité de certains traitements ou tout simplement pour se familiariser avec les méthodes de vérification opérationnelle.

Tout comme l'an dernier, les conseillers forestiers devaient intégrer, dans le logiciel SIGGA, toutes les données forestières des prescriptions et des rapports d'exécutions lors de la facturation. Ce système permet de valider si toutes les données forestières exigées pour le traitement ont été saisies, ce qui diminue beaucoup les risques d'erreurs et par conséquent, le nombre de non-conformité administrative ou technique.

Pour une deuxième année, l'Agence a financé des travaux de reboisement de peupliers hybrides. Pour la réalisation de ces travaux, l'Agence a fourni un soutien technique aux conseillers forestiers et une vérification a priori ou pendant que l'exécution a été réalisée. Au total, cinq propriétaires ont bénéficié d'une aide financière en 2007 pour la réalisation de ce type de travail. Pour ces dossiers, la préparation de terrain ou le reboisement ont été vérifiés par l'Agence et ceux-ci se sont avérés conformes aux normes. L'Agence a aussi fait la visite de deux sites qui sont prévus pour le reboisement en peupliers hybrides en 2008.

de vérification opérationnelle

Rapport

Au total, deux cas d'éclaircie précommerciale sur une station de drainage 5 ont été présentés a priori à l'Agence en 2007. Afin d'évaluer leur admissibilité, l'Agence a vérifié si la classe de drainage correspondait bien à ce qui avait été déterminé par le conseiller et les deux méthodes reconnues afin d'évaluer l'indice de qualité de station (IQS) ont été utilisées, soit la croissance internodale et l'accroissement quinquennal. Les deux cas présentés ont été autorisés puisque le drainage était de classe 4 (imparfait) et que les parties en drainage 5 (mauvais) ont été exclus de la superficie à traiter. L'Agence poursuivra, en 2008, l'autorisation préalable des travaux d'éclaircie précommerciale sur sites humides (drainage 5) afin de déterminer le potentiel de réaction de ces peuplements dans le but d'investir les fonds de façon judicieuse.

De façon générale, l'Agence est satisfaite des résultats de vérification opérationnelle dans le programme régulier, puisque 94 % des traitements ont atteint la note de passage concernant la qualité des travaux, soit une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente. De plus, en ce qui concerne la quantité (superficies), 95 % des résultats sont conformes, ce qui représente une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente.

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 9

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2007

Conseiller forestier	Prescription (15 %)		Administratif (5 %)		Rapport d'exécution (25 %)			Superficie (25 %)		Écart cumulatif en % ¹
	Conformité technique et terrain		Prescription et rapport d'exécution		Conformité technique et qualité			Agent vérificateur	Conseiller forestier	
	Total	Conforme	Total	Conforme	Total	Conforme	%	ha	ha	
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	40	39	43	39	43	42	98	24,9	25,7	0,0
Group. for. Dorchester (08)	46	44	37	34	43	41	95	21,0	21,2	0,0
Group. for. Montmagny (09)	26	26	26	25	28	27	96	22,5	22,0	0,0
Group. for. L'Islet (10)	18	18	21	21	22	21	95	21,5	21,2	0,0
Asso. prop. boisés Beauce (32)	42	41	39	39	45	43	96	20,5	20,8	1,0
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	24	21	21	20	22	20	91	16,9	16,8	0,0
Cons. for. M.S. (35)	6	5	9	9	11	11	100	5,3	5,9	9,4
Cons. for. région Québec (80)	20	18	22	22	25	24	96	11,2	11,5	0,0
Stadacona SEC (93)	2	2	2	2	2	2	100	3,3	3,3	0,0

¹ L'écart cumulatif se calcule en excluant les écarts de plus ou moins 0,1 ha.

TABLEAU 10

PORTRAIT 2007 DES CONSEILLERS FORESTIERS

Conseiller forestier	Prescription (15 %)	Administration (5 %)	Rapport d'exécution (25 %)	Superficies (25 %)	Moyenne par producteur (5 %)	Satisfaction 2006-2007 (25 %)	Note finale (100 %)
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	14,6%	4,5%	24,4%	25,0%	5,0%	21,7%	95,3%
Group. for. Dorchester (08)	14,3%	4,6%	23,8%	25,0%	5,0%	20,5%	93,3%
Group. for. Montmagny (09)	15,0%	4,8%	24,1%	25,0%	5,0%	22,1%	96,0%
Group. for. L'Islet (10)	15,0%	5,0%	23,9%	25,0%	5,0%	21,9%	95,8%
Asso. prop. boisés Beauce (32)	14,6%	5,0%	23,9%	23,9%	5,0%	22,5%	94,9%
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	13,1%	4,8%	22,7%	25,0%	5,0%	22,4%	93,0%
Cons. for. M.S. (35)	12,5%	5,0%	25,0%	14,4%	5,0%	22,8%	84,7%
Cons. for. région Québec (80)	13,5%	5,0%	24,0%	25,0%	5,0%	23,0%	95,5%
Stadacona SEC (93)	15,0%	5,0%	25,0%	25,0%	n/a	n/a	n/a
MOYENNE-TOTAL	14,2%	4,9%	24,1%	23,7%	5,0%	22,1%	93,6%

de vérification opérationnelle
Rapport

**RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE DU
PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX**

ANNÉE 2007-2008

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Préparé par :
Jean-Pierre Faucher, ing.f., responsable technique

avril 2008

de vérification opérationnelle

Rapport

1- GÉNÉRALITÉS (vérification opérationnelle dans le cadre du programme des traitements commerciaux)

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport couvre l'ensemble des travaux facturés dans le cadre du programme des traitements commerciaux. Il réfère à la période du 10 août 2006 au 14 avril 2007. Tout comme dans le programme régulier, un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été fixé.

1.1- VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

Essentiellement, la méthode de vérification opérationnelle utilisée dans le cadre du programme des traitements commerciaux est la même que celle du programme régulier. Toutes les activités admissibles dans ce programme ont été sujettes à la vérification opérationnelle mise à part les visites-conseils. La vérification a porté autant sur les travaux d'éclaircie commerciale résineuse, les travaux de jardinage dans les peuplements feuillus ainsi que les plans d'aménagement forestier de nouveaux clients.

Tel que décidé dans le plan d'action de l'Agence, toutes les activités d'éclaircie commerciale sont, depuis cette année, soumises à la vérification a priori. Cette mesure instaurée pour le programme régulier a aussi été appliquée cette année dans le programme des traitements commerciaux. Cette façon de faire a permis de vérifier la densité des tiges et le diamètre moyen avant traitement des peuplements traités en éclaircie commerciale puisque l'aide financière versée varie en fonction de ces critères selon trois classes. La vérification a priori nous a aussi permis de mesurer le gain en diamètre suite à l'éclaircie commerciale.

Dans le cas des travaux de jardinage dans les peuplements de feuillus d'ombre, comme dans le programme régulier, les conseillers devaient faire parvenir a priori les prescriptions à l'Agence afin qu'une certaine proportion soit vérifiée avant les travaux.

de vérification opérationnelle

Rapport

Le tableau suivant présente le nombre de documents facturés et vérifiés pour chaque conseiller forestier.

TABLEAU 1 - BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques) POUR LE PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

CONSEILLER FORESTIER	NB TOT. PRESC.	NB PRESC. VÉRIF.	%		NB TOT. RAPP. EXEC.	NB RAP. VÉRIF.	%	
			aléatoire	ciblé			aléatoire	ciblée
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	38	3	5	3	87	7	7	1
Group. for. Dorchester (08)	50	4	4	4	56	5	7	2
Group. for. Montmagny (09)	21	2	5	5	32	3	6	3
Group. for. L'Islet (10)	13	1	8	0	39	3	8	0
Asso. prop. boisés Beauce (32)	84	6	6	1	77	6	7	1
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	19	2	11	0	34	3	9	0
Consultants for. M.S. (35)	9	1	11	0	16	2	13	0
Cons. for. région de Québec (80)	32	3	9	0	41	3	7	0
TOTAL	266	22	6	2	382	32	7	1

Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 1^{er} juin 2007 au 16 avril 2008. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (5 prescriptions).

Au tableau 2, nous remarquons que la vérification opérationnelle a porté sur 8 % des documents qui ont été transmis à l'Agence. Ceci représente une valeur équivalente à 22 % des sommes investies dans le cadre du programme des traitements commerciaux.

TABLEAU 2 - SOMMAIRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	266	22	8	59 640 \$
Rapports d'exécution	198	17	9	40 592 \$
PAF	184	15	8	3 725 \$
TOTAL	648	54	8	103 957 \$ 22 %

de vérification opérationnelle

Rapport

2- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

Tout comme pour le programme régulier, dans le cas des traitements commerciaux et les plans d'aménagement forestier, ces traitements devaient atteindre une note de qualité de 100 % afin de rencontrer les exigences inscrites au cahier d'instructions techniques de l'Agence.

Les tableaux 3 et 4 présentent les résultats de la qualité et de la quantité des travaux qui ont été vérifiés. Les traitements sont ventilés en deux catégories soit ceux touchant les peuplements résineux versus ceux réalisés dans les peuplements de feuillus d'ombre. Tant au niveau de la qualité que de la quantité, tous les travaux vérifiés étaient conformes.

TABLEAU 3 - QUALITÉ POUR LES TRAVAUX VÉRIFIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Éclaircie commerciale résineuse	193	97	17	100	17	100
Éclaircie commerciale et coupe de jardinage de feuillus d'ombre	5	3	0	0	N/A	N/A
Sous-total	198	100	17	100	17	100
Total reçu	382					

TABLEAU 4 - QUANTITÉ POUR LES TRAVAUX VÉRIFIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la quantité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Éclaircie commerciale résineuse	193	97	17	100	17	100
Éclaircie commerciale et coupe de jardinage de feuillus d'ombre	5	3	0	0	N/A	N/A
Sous-total	198	100	17	100	17	100
Total reçu	382					

de vérification opérationnelle

Rapport

2.1- SYNTHÈSE DES NON-CONFORMITÉS SANS RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Voici une synthèse des principaux dossiers et pour lesquelles des non-conformités ont été notées. Les cas mentionnés ci-dessous sont des dossiers pour lesquelles des non-conformités techniques ou terrain ont été notées, mais pour lesquelles aucune réduction de l'aide financière n'était applicable. Ces dossiers se détaillent comme suit :

- Cinq prescriptions où ce n'est pas l'âge exact de la plantation qui a été inscrite;
- Trois plantations qui n'étaient pas martelées (au complet ou en partie) lors de la vérification opérationnelle;
- Trois prescriptions où la densité initiale des tiges a été mal évaluée dont deux qui ont entraîné un changement de code de production.

3- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures) DANS LE PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle dans le PTC totalisent 1 298,00 \$ pour 2007-2008.

Lors de la vérification des factures, une double facturation pour une partie d'un traitement d'éclaircie commerciale a été notée. Le conseiller forestier a dû rembourser la superficie facturée deux fois.

4- CONCLUSION

Concernant le programme des traitements commerciaux, l'Agence est satisfaite de la qualité des travaux. Tout comme en 2006-2007, l'Agence a mesuré l'indice de qualité de station (IQS) de chacune des plantations soumises à la vérification opérationnelle autant a priori qu'a posteriori. L'IQS moyen des plantations vérifiées était de 11,3 m à 25 ans pour l'épinette blanche et de 13,3 m à 25 ans pour l'épinette de Norvège. Ceci nous démontre la grande productivité des sites où l'argent a été investi ce qui maximisera la rentabilité du traitement.

Nous avons aussi pu noter, lors de la vérification opérationnelle, que le martelage était bien réalisé. En effet, selon nos résultats dans les éclaircies commerciales de plantations, le gain en diamètre, suite à l'intervention, varie de 3 à 25 % et la moyenne était de 10,8 %. C'est le même constat qui a été observé dans les peuplements feuillus où la qualité du martelage était excellente.

forestiers accrédités en 2007-2008

Conseillers

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

4120, 6^e Avenue, C.P. 178
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
No tél.: (418) 856-5828
No téléc.: (418) 856-2775

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Journalles
Québec (Québec)
G2J 1E7
No tél.: (418) 872-1773
No téléc.: (418) 872-6773

Consultants forestiers M.S. inc.

870, Avenue Casot, app.7
Québec (Québec)
G1S 2X9
No tél.: (418) 688-0731
No téléc.: (418) 688-0732

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, 6^e Avenue Ouest
Ville Saint-Georges (Québec)
G5Y 3Y9
No tél.: (418) 228-5110
No téléc.: (418) 228-5800

Stadacona S.E.C.

2265, route 269
Saint-Gilles (Québec)
G0S 2P0
No tél.: Saint-Gilles (418) 888-3750
No tél.: Scierie Leduc (418) 872-8705

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69^a, Route 284
Saint-Magloire (Québec)
G0R 3M0
No tél.: (418) 257-2665
No téléc.: (418) 257-2666

Groupe forestier de l'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec)
G0R 2R0
No tél.: (418) 598-3056
No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec)
G0R 2R0
No tél.: (418) 598-3056
No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue, C.P. 129
Saint-Prosper (Québec)
G0M 1Y0
No tél.: (418) 597-8208
No téléc.: (418) 597-8587

SUIVI 2007-2008, Plan d'action

Le tableau suivant présente les travaux réalisés en 2007-2008 par rapport aux objectifs du plan d'action pour tous les conseillers de l'Agence des Appalaches.

TRAITEMENT	Réalisée en 2005-2006 (année de référence)				PLAN D'ACTION 2007-2008				Réalisé en 2007-2008			
	Qté	Unité	Sup. (ha)	Montant (\$)	Qté	Sup. (ha)	Montant (\$)	Écart p/r à 2005-06	Qté	Sup. (ha)	Montant (\$)	Écart p/r à 2005-06
Préparation de terrain	290,0	ha	290,0	276 448 \$	290,0	290,0	277 930 \$	0	458,0	458,0	397 246 \$	168,0
Reboisement	957,7	plants	390,0	348 692 \$	1060,2	395,0	414 231 \$	5	1178,4	570,6	465 042 \$	180,6 0,0
Regarni	122,8	plants	0,0	47 952 \$	0,0	0,0	0 \$	0	150,2	0,0	65 342 \$	-95,3
Entretien	1204,0	ha	1204,0	1 131 320 \$	1214,0	1214,0	1 176 096 \$	10	1108,7	1108,7	1 018 274 \$	-147,8
Traitements non-commerciaux	553,0	ha	553,0	572 622 \$	553,0	553,0	598 099 \$	0	405,2	405,2	415 671 \$	-147,8
Traitements commerciaux	236,0	ha	236,0	141 675 \$	425,0	425,0	158 601 \$	0	174,8	174,8	110 137 \$	-81,9
Coupe totale	189,3	ha	189,3	16 479 \$	0,0	0,0	0 \$		168,6	168,6	10 441 \$	0,0
Drainage	18,1	km	0,0	23 048 \$	19,0	0,0	21 830 \$	0	26,4	0,0	29 495 \$	0,0
Voirie	14,6	km	0,0	13 471 \$	0,0							
Plans d'aménagement et visites	586,0	plants	0,0	141 469 \$	322,0	0,0	90 086 \$	0	268,0	0,0	74 751 \$	0,0
Autres	0,0	nb	0,0	10 217 \$	0,0	0,0	9 960 \$	0	0,0	0,0	0 \$	0,0
Total:			2862,3	2 723 393 \$	Total:	2877,0	2 746 833 \$	15	Total:	2885,9	2 586 399 \$	23,6
Pourcentage de travaux facturés:											94%	
Pourcentage des superficies par rapport au plan d'action											100%	
Pourcentage des travaux commerciaux par rapport au Plan d'action											81%	

Nous étions à la première année de la mise en œuvre du plan d'action. Les mesures prévues au plan d'action ont été mises en œuvre à différents niveaux en fonction des particularités des différentes parties du territoire et du contexte de la mise en marché.

Le tableau précédent présente les résultats de la mise en œuvre du plan d'action pour 2007-2008. Voici les faits saillants concernant les mesures mises en place et l'atteinte des objectifs :

- Au niveau administratif, toutes les mesures ont été mises en place et notre objectif a été dépassé d'environ 23 000 \$. Ce gain est dû aux nombreux projets et contrats obtenus lors de la dernière année. Certaines activités prévues par l'Agence ont été financées par d'autres programmes. De plus, nous allons chercher 10 % de frais administratif sur chaque projet, ce qui nous permet d'amortir les frais fixes et le salaire de la secrétaire administrative;

Suivi 2007-2008, *Plan d'action*

- Nous avons augmenté les taux et les conditions salariales de 1,5 % au lieu de 2 % prévu au plan d'action. Nous avons donc réalisé une économie de 0,5 % de subvention pour chaque hectare financé;
- Au niveau normatif, toutes les mesures ont été mises en application et la vérification a été diminuée à 8 %, soit 6% aléatoire et 2 % ciblé;
- Au niveau des travaux réalisés (voir le tableau précédent), globalement avec 94 % du budget prévu au plan d'action, nous avons atteint 100 % de notre objectif en terme de superficies (23,6 ha) additionnelles générées par les différentes mesures. Par contre, les stratégies élaborées par catégories de traitement ont évoluées grandement, entre autres causé par le contexte de la mise en marché, du prix du marché, un niveau d'entretien inférieur à celui estimé au plan d'action et une quantité inférieure d'éclaircie précommerciale réalisée par le programme régulier, mais réalisée dans le cadre des travaux forêt-faune;
- Au niveau des travaux commerciaux, nous avons atteint seulement 81 % de notre objectif. Nous avons un déficit de 82 hectares à combler dans les deux prochaines années. Cela s'explique par un contexte difficile de mise en marché, une concurrence avec le programme PTC et un hiver difficile pour les opérations forestières;
- Même si globalement nous avons atteint des gains de productivité, ces gains varient grandement d'un conseiller à l'autre ainsi que les mesures utilisées pour les atteindre.

Tableau 1

**INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2007-2008
 NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC**

MRC	MONTANT INVESTI						NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIELS ¹		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS ²	
	Programme régulier		Programme des traitements commerciaux		PMVRMF-II Travaux forêt-faune		Nombre	%	Nombre	%
	\$	%	\$	%	\$	%				
L'ISLET	514 758	19,9	82 347	17,6	0	0	3 000	25,0	579	16,3
MONTMAGNY	516 435	20,0	43 904	9,4	45 472	27,1	2 200	18,3	478	13,4
BELLECHASSE	541 876	21,0	101 874	21,7	63 045	37,6	1 700	14,2	924	25,9
VILLE DE LÉVIS	81 078	3,1	8 424	1,8	1 723	1,0	1 900	15,8	150	4,2
LES ETCHEMINS	932 252	36,0	232 414	49,5	57 389	34,3	3 200	26,7	1 433	40,2
TOTAL	2 586 399	100	468 963	100	167 629	100	12 000	100	3 564	100

¹ Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de quatre hectares et plus étaient inscrits.

² Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2007-2008.

du programme *Statistiques*

Tableau 2

BUDGET INVESTI PAR LES CONSEILLERS FORESTIERS EN 2007-2008

CONSEILLER FORESTIER	BUDGET INVESTI							
	Programme régulier		Programme des traitements commerciaux		PMVRMF-II Travaux forêt-faune		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Groupement forestier de L'Islet	373 911	14,5	43 208	9,2	0	0	417 119	12,9
Groupement forestier de Montmagny	383 893	14,8	23 537	5,0	30 619	18,3	438 049	13,6
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	242 126	9,4	42 484	9,1	13 745	8,2	298 355	9,3
Groupement forestier du Sud de Dorchester	495 009	19,1	80 891	17,2	0	0	575 900	17,9
Association des prop. de boisés de la Beauce	300 404	11,6	65 475	14,0	32 616	19,4	398 495	12,4
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	448 295	17,3	139 055	29,6	65 567	39,1	652 917	20,2
Conseillers forestiers de la région de Québec	248 929	9,6	44 461	9,5	16 219	9,7	309 609	9,6
Consultants forestiers M.S.	89 391	3,5	29 852	6,4	8 863	5,3	128 106	4,0
Stadacona S.E.C.	4 441	0,2	0	0	0	0	4 441	0,1
TOTAL	2 586 399	100	468 963	100	167 629	100	3 222 991	100

du programme *Statistiques*

Tableau 3

VENTILLATION PAR CONSEILLER FORESTIER ET PAR PROGRAMME DE LA MOYENNE DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉ PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI EN 2007-2008 (INCLUANT LES PAF)

CONSEILLER FORESTIER	MOYENNE PAR PRODUCTEUR DESSERVI					
	Programme régulier ¹		Programme des traitements commerciaux		PMVRMF-II Travaux forêt-faune	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Groupement forestier de L'Islet	101	3 702	36	1 200	N/A	N/A
Groupement forestier de Montmagny	106	3 622	29	812	3	10 206
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	87	2 783	33	1 287	1	13 745
Groupement forestier du Sud de Dorchester	144	3 438	103	785	N/A	N/A
Association des prop. de boisés de la Beauce	213	1 410	64	1 023	10	3 262
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	201	2 230	71	1 959	19	3 451
Conseillers forestiers de la région de Québec	116	2 146	36	1 235	7	2 317
Consultants forestiers M.S.	36	2 483	14	2 132	3	2 954
Stadacona S.E.C.	1	4 441	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	1 005	2 573	386	1 215	43	3 898

¹ Tel que décidé dans le plan d'action, l'Agence a autorisé certains producteurs à obtenir une aide financière supérieure à 20 000 \$ dans le cadre du programme régulier en autant que les travaux réalisés en surplus soient des traitements où l'aide financière couvre uniquement la technique (taux technique, conseil technique et coupe totale). En 2007-2008, cinq propriétaires ont bénéficié d'une aide financière supérieure à 20 000 \$. L'aide technique versée en surplus du 20 000 \$ totalise un montant 7 936 \$ pour ces propriétaires.

du programme *Statistique*

Tableau 4

**AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER**

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE		QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
		\$	%		
05	Remise en production : Préparation de terrain ¹	395 303	15,3	444,8	ha
06	Remise en production : Plantation	530 060	20,5	1 328	,000 plants
07	Entretien de plantation	1 017 302	39,4	1 105,5	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	414 537	16,0	394,3	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	115 880	4,5	311,5	ha
10	Drainage et voirie forestière	25 606	1,0	20,0	km
11	Plans d'aménagement forestier et visites-conseils ²	74 751	2,9	268	plans et visites
50	Conseils techniques :		0,4	80	Actes
	05 : Préparation de terrain	1 944		13,2	ha
	06 : Plantation	324		0,54	,000 plants
	07 : Entretien de plantation	972		3,2	ha
	08 : Traitements non comm.	1 134		10,9	ha
	09 : Traitements commerciaux	4 698		31,9	ha
	10 : Drainage et voirie	3 888		6,4	km
	TOTAL	2 586 399	100		

¹ Les activités réalisées dans le cadre du code de production 8000 – Projet ont été rajoutées au groupe 05 - Remise en production : Préparation de terrain. Ces activités totalisent un montant de 20 239,80 \$ et sont comptabilisées dans le groupe 50 dans le logiciel SIGGA. L'Agence a autorisé la réalisation de hersage forestier dans le cadre d'un projet et c'est pour cette raison que ce montant a été ajouté au groupe 05.

² Un montant de 279 \$ a été ajouté au code d'activité 11, plans d'aménagement forestier, pour des visites-conseils qui ont été réalisées chez des propriétaires non enregistrés au statut de producteur. Donc, il y a une différence du même montant entre les états financiers au poste agents de livraison et les travaux payés dans notre logiciel SIGGA.

du programme *Statistiques*

Tableau 5

**AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX**

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE		QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
		\$	%		
09	Éclaircie commerciale résineuse	402 002	85,7	380,3	ha
	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre et jardinage feuillus d'ombre	10 148	2,2	23,2	ha
11	Plans d'aménagement forestier de nouveaux clients	47 616	10,1	184	plans
	Visites-conseils	9 197	2,0	99	visites
	TOTAL	468 963	100		

* Un montant de 1 394 \$ a été ajouté au code d'activité 11, pour des visites-conseils qui ont été réalisées chez des propriétaires non enregistrés au statut de producteur. Donc, il y a une différence du même montant entre les états financiers au poste agents de livraison et les travaux payés dans notre logiciel SIGGA.

La somme de 506 456 \$ reçue du programme d'investissements sylvicoles pour la réalisation de traitements commerciaux a été répartie de la façon suivante :

- 19 955 \$ à l'administration;
- 7 538 \$ et à la vérification opérationnelle des travaux;
- 6 697 \$ pour les formations aux propriétaires par le transfert de connaissances;
- 3 183 \$ pour l'activité sur l'éclaircie commerciale;
- 120 \$ pour la réalisation du feuillet sur les avantages de l'éclaircie commerciale;
- 47 616 \$ pour 184 plans d'aménagement forestier (PAF) de nouveaux propriétaires;
- 9 197 \$ pour 99 visites-conseils à des propriétaires;
- Ces efforts de recrutement ont permis d'enregistrer 180 nouveaux propriétaires;
- 403,5 hectares ont été réalisés en traitements commerciaux;
- Les travaux ont généré un volume de bois de 19 221 m³ (17 844 m³ en résineux et 1 377 m³ en feuillus), soit environ 48 m³/hectare en moyenne;
- Ce volume de bois a été livré à 64 % pour les résineux et 88 % pour les feuillus à la pâte;
- Finalement, cet investissement de 412 150 \$ a généré près de 1,1 M\$ de valeur du bois en bordure du chemin, soit un effet multiplicateur de 2,7.

du programme
Statistiques

Tableau 6

**AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT
 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU
 MILIEU FORESTIER VOLET II – TRAVAUX FORÊT-FAUNE**

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE		QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
		\$	%		
05	Préparation de terrain avec conservation d'îlots	8 857	5,3	7,5	ha
07	Éclaircie précommerciale de plantation avec conservation d'îlots	31 905	19,0	27,6	ha
08	Éclaircie précommerciale adaptée	120 590	72,0	199,6	ha
09	Éclaircie commerciale résineuse avec trouées	5 034	3,0	5,2	ha
	Coupe de succession adaptée	1 243	0,7	1,9	ha
	TOTAL	167 629	100	241,8	ha

du programme *Statistique*

Tableau 7

DESCRIPTIONS DES TRAVAUX TECHNIQUES RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER (TAUX TECHNIQUES ET CONSEILS TECHNIQUES)

CODE	TRAITEMENT	NOMBRE DE TRAITEMENTS	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	12	43,8	ha
06	Remise en production : Plantation	2	2,5	,000 plants
07	Entretien de plantation	29	51,4	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	7	13,6	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	18	35,3	ha
09	Coupe totale prescrite (technique uniquement) ¹	32	168,6	ha
10	Drainage et voirie forestière	14	6,8	km
	TOTAL	114		

¹ Dans le logiciel SIGGA, les travaux de coupe totale (0999, RB) sont comptabilisés dans le groupe 09 Éducation de peuplements : Traitements commerciaux. Ces travaux sont en fait des conseils techniques puisque l'aide financière couvre uniquement la technique associée à ce traitement.

du programme
Statistique

Tableau 8

LES RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

PARTENAIRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION*	COMITÉS*	LOYER
M.R.C.	5 100 \$	600 \$	7 140 \$
Ministère	2 000 \$	800 \$	
Industrie	6 800 \$	1 275 \$	
Représentant des propriétaires	6 650 \$	2 450 \$	
Autres			

*Ce montant inclut les salaires, les frais de déplacements et les repas.

Contribution des producteurs forestiers :

Les producteurs forestiers ont assumé 20 % de la valeur des travaux réalisés sur le territoire de l'Agence des Appalaches. Nous avons octroyé une aide financière qui ne couvrait que 80 % des coûts de réalisation tel que démontré dans notre étude des taux de 1999. Donc, nous avons investi une somme de 2 586 399 \$ dans le programme de mise en valeur des forêts privées, et les producteurs ont investi une somme additionnelle de 646 600 \$.

du programme
Statistiques

Tableau 9

**CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2007-2008 DANS LE CADRE
DU PROGRAMME RÉGULIER**

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en \$	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Petits	101	373 911	151
Groupement forestier de Montmagny	Grand	1	20 000	2
	Petits	105	363 893	202
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Grand	1	20 000	6
	Petits	86	222 126	140
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Grand	1	17 433	5
	Petits	143	477 576	253
Association des propriétaires de boisées de la Beauce	Petits	213	300 404	301
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Grands	1	977	1
	Petits	200	447 318	309
Conseillers forestiers de la région de Québec	Grand	1	11 347	3
	Petits	115	237 582	228
Consultants forestiers M.S.	Petits	36	89 391	72
Stadacona S.E.C.	Grand	1	4 441	2
TOTAL	Grands	5*	74 198	19
	Petits	962*	2 512 201	1 656

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

du programme *Statistiques*

Tableau 10

**CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2007-2008 DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX**

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en \$	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Petits	36	43 208	47
Groupement forestier de Montmagny	Petits	29	23 537	33
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Petits	33	42 484	42
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Petits	103	80 891	118
Association des propriétaires de boisées de la Beauce	Petits	64	65 475	77
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Petits	71	139 055	104
Conseillers forestiers de la région de Québec	Petits	36	44 461	42
Consultants forestiers M.S.	Petits	14	29 852	18
Stadacona S.E.C.	Grand	0	0	0
TOTAL	Grand	0	0	0
	Petits	382*	468 963	481

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

du programme *Statistique*

Tableau 11

**CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2007-2008 DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II
TRAVAUX FORÊT-FAUNE**

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en \$	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Petit	0	0	0
Groupement forestier de Montmagny	Grand	1	20 065	2
	Petits	2	10 554	3
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Grand	1	13 745	3
	Petit	0	0	0
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Petit	0	0	0
Association des propriétaires de boisées de la Beauce	Petits	10	32 616	20
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Petits	19	65 567	39
Conseillers forestiers de la région de Québec	Petits	7	16 219	10
Consultants forestiers M.S.	Petits	3	8 863	8
Stadacona S.E.C.	Grand	0	0	0
TOTAL	Grand	2	33 810	5
	Petits	41*	133 819	80

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

**AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

**TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE
POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2007-2008**

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION – PRÉPARATION DE TERRAIN			
TPT	0500	Technique – Préparation de terrain	228/ha
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	1 106/ha
DMDP	0502	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement avec une pelle mécanique	1 157/ha
DM	0503	Débroussaillage	660/ha
DMED	0504	Déchiquetage	736/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	1 132/ha
RDMDP	0508	Récupération débroussaillage + déblaiement avec une pelle mécanique	1 182/ha
RDM	0509	Récupération et débroussaillage	680/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	447/ha
DBDP	0515	Déblaiement mécanique avec une pelle mécanique	502/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	396/ha
PAI	0590	Paillis dégradables (financement à 50 %)	812/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus) (financement à 50 %)	228/ha
PRLPH	0521	Labourage + hersage (plantation de peupliers hybrides)	436/ha
06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
TPR	0600	Technique – Plantation et regarni	91/1000 p
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	188/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	193/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	279/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	345/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	264/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus (financement à 50 %)	228/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	401/1000 p
PPHRN	0625	- racines nues peupliers hybrides	645/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	299/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	355/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	289/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	436/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	299/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	233/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	376/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	436/1000 p
ERPHRN	0648	- racines nues peupliers hybrides	827/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	320/1000 p
ERRNPFD	0653	- PFD racines nues	376/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	452/1000 p

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
TEP	0700	Technique – Entretien de plantation	228/ha
EDHA	0752	Hersage agricole de plantation de peupliers hybrides	411/ha
EDES	0753	Désherbage mécanique ou manuel de plantation feuillus (financement à 50 %)	188/ha
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel de plantation résineuse	289/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	776/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man.(haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	1 035/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	1 081/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	436/ha
TFF	0795	Taille de formation dans les plantations feuillus (financement à 50 %)	249/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
TTNC	0800	Technique – Traitements non-commerciaux	228/ha
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	766/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	1 081/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	1 142/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	934/ha
CPCM	0865	Mélangés	1 081/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS – TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
TTC	0900	Technique – Traitements commerciaux	228/ha
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage - résineux	893/ha
RJF	0971	- feuillus d'ombre	812/ha
RJFT	0950	Coupe de jardinage par trouées	812/ha
RJFTP	0951	Coupe de jardinage par trouées + scarifiage avec pelle mécanique	1 259/ha
MTTC	0965	Martelage et technique traitements commerciaux	365/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage - résineux	893/ha
CEFTM	0967	- feuillus d'ombre	812/ha
CEFIM	0976	- feuillus de lumière	812/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage - résineux	756/ha
CEPM1	0911	Éclaircie commerciale avec martelage - Plantation résineuse DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 198/ha
CEPM2	0912	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	893/ha
CEPM3	0913	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	365/ha
CEP1	0921	Éclaircie commerciale sans martelage - Plantation résineuse DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 061/ha
CEP2	0922	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	756/ha
CEP3	0923	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	228/ha
CEPPM1	0931	Éclaircie commerciale avec martelage - Peupl. précom. résineux DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 198/ha
CEPPM2	0932	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	893/ha
CEPPM3	0933	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	365/ha
CEPP1	0941	Éclaircie commerciale sans martelage - Peupl. précom. résineux DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 061/ha
CEPP2	0942	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	756/ha
CEPP3	0943	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	228/ha

des taux
Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS – TRAITEMENTS COMMERCIAUX (suite)			
CS	0968	Coupe de succession	579/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement	756/ha
RCPEFM	0974	Coupe progressive d'ensemencement	589/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	355/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	305/ha
ERT	0980	Martelage et services techniques dans les érablières	244/ha
ERI	0981	Éclaircie intermédiaire dans les érablières à potentiel acéricole	812/ha
CAI	0998	Coupe d'assainissement prescrite (technique uniquement, les 4 premiers ha à 81 \$/ha et les suivantes à 36 \$/ha)	81/ha
RB	0999	Coupe totale prescrite (technique uniquement, les 4 premiers ha à 80 \$/ha et les suivants à 35 \$/ha)	81/ha
10- AUTRES TRAVAUX			
PRDR	1080	Drainage forestier en terrain dénudé	1 304/km
11- PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	240
PAF	1123	51 à 100 ha	395
PAF	1124	101 à 250 ha	560
PAF	1125	251 à 799 ha	725
	1130	Conseils techniques, payé à l'acte pour une prescription et un rapport d'exé. Visites-conseils	162/l'acte 93/visite

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

des industriels ayant contribué *Liste*

Voici la liste des industriels qui ont contribué à l'Agence en 2007-2008. Cette liste est en ordre décroissant, soit à partir de celui qui a contribué le plus à celui qui a contribué le moins.

- Abitibi-Consolidated inc. Division St-Maurice
- Industries Maibec inc. Division St-Pamphile
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
- Matériaux Blanchet inc.
- Bois Daaquam inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Kruger Wayagamack inc.
- Boiscarvin inc.
- Kruger inc. Trois-Rivières
- F.F. Soucy inc. & Ass.
- Scierie Leduc Division de Stadacona
- Produits forestiers D.G. Itée
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Scierie Bel-Ache Itée
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Busque & Laflamme inc.
- A. Lapointe & Fils Itée
- Blanchette & Blanchette inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Clermond Hamel Itée
- Wilfrid Paquet & Fils Itée
- Les Bois Traités M.G. inc.
- Gestofor inc.
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Kruger (Gérard Crete et Fils inc.)
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Carrier & Bégin inc.
- Abitibi-Consolidated (CACC) St-Raymond
- Bois Franc Cambium inc.
- Vexco inc.
- Bois KMS (GMI) Itée
- Scierie Lauzé inc.
- Pianos A. Bolduc inc. (Les)

Réalisations en 2007-2008	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a continué d'analyser les demandes d'éclaircie précommerciale sur un site de drainage 5. Chaque cas doit faire l'objet d'une requête spécifique à l'Agence avant d'être réalisé. Deux méthodes sont utilisées par les vérificateurs de l'Agence.</p> <p>Nous avons obtenu les données d'inventaire du quatrième programme d'inventaire.</p> <p>Les vérificateurs de l'Agence ont recueillis des données avant et après traitement dans les travaux d'éclaircie commerciale afin de moduler les taux et de bonifier la norme (IQS, densité, diamètre, âge, hauteur).</p> <p>Nous avons analysé les résultats de suivi de plantations.</p>	<p>1- Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés.
<p>L'Agence maintient la notion de type écologique dans ses normes.</p> <p>L'Agence a maintenu uniquement le suivi de 2 des plantations. De plus, les conseillers doivent effectuer un suivi des entretiens de plantation. Elle a décidé de continuer d'effectuer ces suivis, sauf celui de 5 ans, afin de suivre l'évolution des plantations.</p> <p>L'Agence a poursuivi son projet pilote de plantation de peuplier hybride avec épandage de lisier de porcs pour la cinquième année. De plus, elle a ajouté à son cahier de normes des directives pour le reboisement de peuplier hybride.</p> <p>L'Agence a augmenté ses taux de 1,5 % afin de suivre l'indice du prix à la consommation.</p> <p>L'Agence a reçu un budget additionnel dans le cadre du programme d'investissements sylvicoles afin d'augmenter les superficies en traitements commerciaux.</p> <p>L'Agence a obtenu un budget (Volet II) afin de réaliser des travaux forêt-faune.</p>	<p>2- Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et des coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.

Réalizations en 2007-2008	Objectifs du PPMV
<p>La programmation des conseillers forestiers démontre une baisse considérable du reboisement, mais une augmentation des superficies d'entretien. Cela a eu comme impact de diminuer les travaux d'éclaircie précommerciale et commerciale dans le programme régulier. La venue du nouveau programme nous a permis d'éduquer davantage de peuplements (PTC et volet II).</p>	<p>3- Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
<p>Nous avons intégré dans les normes différents traitements afin de favoriser la régénération de feuillus nobles. Le bouleau jaune et l'érable à sucre sont maintenant protégés dans l'éclaircie précommerciale résineuse ou mélangée.</p>	<p>4- Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. • Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.
<p>L'Agence a fait intégrer, dans la réglementation des MRC de son territoire, la protection des travaux d'aménagement.</p> <p>L'Agence a augmenté le délai de préservation à 15 ans pour les travaux subventionnés sur la prescription.</p>	<p>5- Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> – Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. – Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. – Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. – Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. – Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. – Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. – S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés. • Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> – Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. – Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. • Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> – Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. • Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. • Faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour.

Réalizations en 2007-2008	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence encourage les propriétaires à recevoir les services-conseils des conseillers forestiers pour l'aménagement des érablières. De plus certains traitements existent pour l'amélioration des érablières, mais l'Agence finance maintenant que la technique et le martelage.</p>	<p>6- Améliorer l'aménagement forestier des érablières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.
<p>L'Agence a mis en place, depuis dix ans, une stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés. Différentes activités ont été offertes aux propriétaires par les organismes de mise en marché de notre territoire.</p> <p>L'Agence a offerte une formation sur «Pourquoi aménager nos forêts?» à ses conseillers forestiers.</p> <p>L'Agence a organisé, avec ses partenaires, une activité de transfert de connaissances sur l'éclaircie commerciale en forêt privée.</p> <p>L'Agence a participé localement (CLD) et régionalement (CRÉ) à faire connaître le secteur de la forêt privée et son importance dans le développement économique. De plus, le directeur de l'Agence siège au sein de la CRRNT de la Conférence régional des élus (CRÉ).</p>	<p>7- Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
<p>L'Agence a obtenu du financement provenant du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour la réalisation de travaux forêt-faune.</p>	<p>8- Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune, • Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. • Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). • Favoriser la protection des vieilles forêts. • Favoriser le maintien des superficies en cédrières. • Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. • Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'alopatrie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. • Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. • Mettre à jour et faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>.

Réalizations en 2006-2007	Objectifs du PPMV
	<p>9- Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).
	<p>10- Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. • Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau.
<p>Le président et le directeur ont continué de faire valoir le potentiel d'aménagement de notre territoire et son importance au développement économique de la région.</p>	<p>11- Politique de rendement accru</p>

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a maintenant douze ans d'existence. Cette dernière année a été marquée par l'amorce d'un changement de la foresterie au Québec, avec comme toile de fond, un contexte difficile pour l'industrie forestière. La forêt privée sera influencée par ce mouvement au cours des prochaines années et cela aura des impacts sur son aménagement.

Pour la prochaine année, j'ai identifié six enjeux majeurs auxquels les acteurs de la forêt privée régionale devront faire face.

L'année passée, l'Agence et ses partenaires ont réalisé un plan d'action afin de répondre aux exigences des partenaires nationaux. Des mesures ont été élaborées afin de générer des gains de productivité de 3 % et d'augmenter du tiers les superficies en traitements commerciaux pour 2009-2010.

Cette année, nous avons débuté la mise en œuvre de notre plan d'action. Comme vous l'avez constaté précédemment, l'Agence et ses conseillers forestiers ont atteint 100 % de l'objectif de gains de productivité avec 94 % du budget prévu et 81 % de l'objectif des travaux commerciaux. Le manque à gagner de la contribution de l'industrie explique ce résultat.

Pour la prochaine année, l'Agence a pris des mesures administratives afin de s'assurer de maintenir le budget d'aménagement prévu au plan d'action. Nous croyons être en mesure d'atteindre, encore cette année, notre objectif de gains de productivité. De plus, nous maintenons notre décision d'orienter les activités d'aménagement vers les travaux commerciaux, malgré une conjoncture difficile pour l'industrie forestière prévue encore pour 2008. Toutefois, si le prix du marché et la situation de la mise en marché s'aggravent davantage, nous devrions revoir cette décision.



Le programme d'investissements sylvicoles a été reconduit et la forêt privée a obtenu que 5 M\$ d'une enveloppe globale de 20 M\$, dont un peu plus de 10 % pour notre Agence.

Ce budget cible spécifiquement les traitements commerciaux de plantations résineuses et de peuplements naturels feuillus et vise à stimuler la récolte des investissements des 30 dernières années. Toutefois, considérant que certaines régions ne sont pas rendues au stade d'éduquer leurs plantations ou qui ne possèdent que très peu de forêts feuillues, les partenaires ont décidé, pour la prochaine année, d'ouvrir ce programme aux autres travaux d'aménagements sur des sites à fort potentiel.

Cette année, nous avons réussi à investir la totalité de ce budget, malgré le contexte difficile de l'industrie forestière. L'Agence a décidé, pour la prochaine année, de maintenir l'objectif initial de ce programme en continuant d'orienter les investissements uniquement vers les travaux commerciaux et de ne pas relâcher les efforts de recrutement pour ces travaux. Nous faisons le pari que notre structure industrielle, qui est bien établie dans notre région, nous permettra de passer à travers cette période difficile.



L'année 2007-2008 a été l'une des plus importantes concernant l'obtention de projets. À cet égard, l'Agence a réussi à augmenter son niveau d'aménagement, à se faire financer une partie de ses activités de communication, à diversifier son expertise et à hausser nos connaissances et celles des propriétaires de boisé privé. Tous ces projets ont eu un impact positif pour le budget de l'Agence en diminuant les frais fixes ce qui nous a permis de dégager une marge de manœuvre pour la réalisation de notre plan d'action au niveau administratif. Notre défi pour la prochaine année est d'aller chercher autant de projets.



de 2008-2009 Enjeux

Au courant de la dernière année, l'Agence a commencé la mise à jour de son PPMV à partir des données du quatrième décennal et des renseignements accumulés depuis 2001. De plus, le directeur a participé à une rencontre provinciale concernant ce sujet. Il a été mentionné que la nouvelle génération des PPMV devrait contenir les éléments essentiels pour faciliter la certification environnementale de la forêt privée. Ensuite, il reste des interrogations concernant le calcul de la possibilité forestière des territoires d'agence. Il n'est pas encore clairement établi qui le réalisera et avec quel logiciel. Par contre, pour notre territoire, il faudra en 2008 évaluer les avantages de le réaliser à court terme, car nous possédons maintenant les données pour le faire.



Le gouvernement du Québec a continué de donner beaucoup d'importance à la place des élus dans la décentralisation et la régionalisation de la gestion de la forêt cette année. Il a favorisé la mise en place de Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT).

En Chaudière-Appalaches, c'est le Groupe-conseils du milieu forestier de la CRÉ qui a évolué vers la CRRNT. L'Agence est représentée par son directeur au sein de la CRRNT et agit à titre de commissaire. Dans une région comme la nôtre où 85 % du territoire est privé, la place de l'Agence au sein de cette entité est primordiale afin de faire respecter les orientations des partenaires et de son PPMV.

Durant la prochaine année, la CRRNT aura à débiter l'élaboration de son plan régional de développement intégré des ressources et du territoire. À cette occasion, nous allons apprendre à travailler avec de nouveaux acteurs du milieu forestier au développement d'une vision globale et intégrée dans le respect de la forêt privée et des propriétaires.



Au niveau provincial, un Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois s'est déroulé en décembre 2007. La forêt privée a eu l'occasion de se faire entendre et elle a obtenu une certaine reconnaissance.

En février 2008, le ministre Claude Béchard a présenté son livre vert sur la forêt pour consultation. L'Agence a rédigé un mémoire lors de la consultation publique réalisée par la CRÉ. La forêt privée se retrouve à plusieurs endroits dans ce document et les orientations qui seront retenues auront une influence majeure pour notre organisme et l'aménagement de notre territoire.

Nous espérons pour la forêt privée, qu'elle sera priorisée pour la réalisation de l'aménagement intensif, que la reconnaissance du régime actuel demeurera et que le principe de résidualité sera maintenu afin d'augmenter le niveau d'aménagement de ce territoire du Québec. Il est certain que la prochaine Loi sur les forêts influencera nos façons de faire en forêt privée. Nous devons, dans les prochaines années, intégrer de nouveaux concepts dans notre planification et nos interventions (aménagement par objectif, écosystémique, intégré, certification, conservation).



Finalement, l'Agence doit continuer son travail de sensibilisation et de revendication amorcé depuis plusieurs années aux niveaux local, régional et provincial, car les efforts des dernières années ont commencé à porter fruits.

En terminant, je voudrais souhaiter une bonne saison à tout le personnel de l'Agence, aux conseillers forestiers, aux administrateurs, aux acteurs de la forêt privée, aux propriétaires et plus particulièrement cette année aux industriels forestiers.



Martin Loiselle, ing. f.,
Directeur

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
201, rue Claude Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Tél.: (418) 625-2100 Fax : (418) 625-2600
Adresse Internet : amvap@sogetel.net

www.amvap.ca

AMVAP

